



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2017

Rapport - 29 et 30 juin 2017



Le Président,

Séances des 29 et 30 juin 2017

17-02-02

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2017

Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 19,8 M€. Compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2016 à financer, l'excédent 2016 à reporter est de 13,2 M€. La présente décision modificative procède par conséquent à l'affectation de ce résultat.

Cette décision modificative est exceptionnelle par son volume. Cela s'explique en grande partie par la **prise de compétence en matière de transports scolaires et inter-urbains**, que la Région exercera directement à partir du 1^{er} septembre prochain.

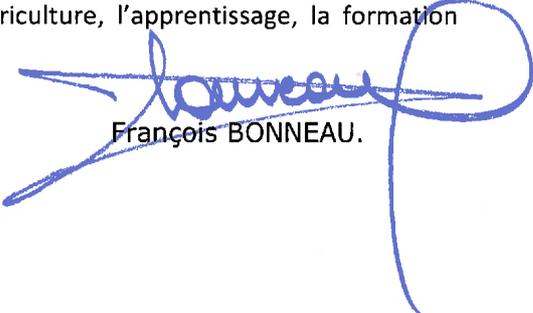
Lors du vote du budget primitif adopté fin 2016, les éléments budgétaires dont disposait la collectivité sur ces sujets permettaient seulement d'inscrire en dépenses un volume global de crédits. Cette présente décision modificative permet donc de procéder à la ventilation des crédits réservés à cette nouvelle compétence.

Autre élément majeur de la décision modificative, l'inscription de crédits en investissement pour l'**acquisition de rames TET**. La mécanique financière convenue entre les 13 Régions et l'Etat, concernant l'achat de matériel roulant pour le réseau TET transféré aux Régions au 1^{er} janvier 2018, prévoit en effet que les Régions soient remboursées par l'Etat pour ces investissements. Cela se traduit par l'ouverture d'une AP globale de 460 M€ et l'inscription de 34,5 M€ de CP, en recettes et en dépenses, dès cette décision modificative, afin d'activer la construction des nouvelles rames TET le plus tôt possible.

La poursuite du **Plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi »** nécessite l'inscription de 13 M€ de crédits supplémentaires et une recette, correspondant à l'acompte de 30 % versé par l'Etat, soit un peu plus de 4 M€, le reste de la compensation financière de l'Etat et via le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels intervenant ultérieurement.

Les autres dépenses supplémentaires les plus significatives concernent notamment la **recherche** avec 3,1 M€ dont 1 M€ pour les « Appels à projets de recherche » et 2,1 M€ sur pour le programme « Ambition Recherche Développement 2020 », notamment pour les phases 2 des programmes Biomédicaments, Lavoisier, Cosmétosciences et Intelligence des patrimoines, ou encore les investissements dans les **lycées** (+ 3,5 M€) et le **soutien aux territoires** (+3,7 M€).

Enfin, cette décision modificative permet à la collectivité d'être au plus près des besoins du territoire avec une réactivité forte, en soutenant notre agriculture, l'apprentissage, la formation professionnelle, l'environnement ou encore la culture.


François BONNEAU.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2017

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A – REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016.....	4
B – EQUILIBRE DE LA DM1 2017	6
C – REPARTITION DES CP ET DES AP/AE PAR POLITIQUE	7

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES	9
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	10
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	17
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	27
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE.....	33
EUROPE	40
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES	43
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION	44
MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS.....	47
RESSOURCES HUMAINES	49

III – Décisions budgétaires 2017

A – L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : DECISIONS.....	53
A – Résultats de l'exercice 2016	54
B – Affectation du résultat 2016.....	54
B – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : DECISIONS	56
1 – LE VOTE PAR FONCTION	57
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE	57
Les AP et AE par fonction et par politique régionale	59
2 – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE	63
3 – LES DISPOSITIONS DIVERSES	64
Admissions en non valeurs et créances éteintes.....	64
Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE	67
Annulations-clôture des AP/AE.....	68
Modification de libellés des AP/AE	70
Affectations	70
Régularisation du compte 4542.....	71

**LES CONDITIONS GENERALES DE
L'EQUILIBRE**

A – Reprise des résultats de l'exercice 2016

1- Résultats de l'exercice 2016

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2016 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2015.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	15 404 639,55	1 113 054 589,33	1 128 459 228,88
Dépenses (réelles + ordre)		921 180 600,07	921 180 600,07
Total	15 404 639,55	191 873 989,26	207 278 628,81

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 207 278 628,81 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2016 et du résultat reporté 2015.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		626 672 532,82	626 672 532,82
Dépenses (réelles + ordre)	199 363 839,87	614 760 667,86	814 124 507,73
Total	-199 363 839,87	11 911 864,96	-187 451 974,91

Le résultat de la section d'investissement est de – 187 451 974,91 €.

2- Affectation du résultat 2016

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 207 278 628,81 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à – 187 451 974,91 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 19 826 653,90 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

De plus, suite à la dissolution de l'EPIC Culture O Centre, il a été procédé aux opérations de liquidation. L'EPIC a un résultat de clôture excédentaire de **360 088,34 €**. Conformément à l'article R.2221-17 du CGCT, le résultat est corrigé de la reprise des résultats de l'Etablissement Public.

Le résultat corrigé s'élève donc à 20 186 742,24 €.

Résultat de fonctionnement à affecter	207 278 628,81	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	-187 451 974,91	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	19 826 653,90	
Excédent EPIC Culture O Centre	360 088,34	
Excédents de fonctionnement reportés	20 186 742,24	(compte 002)

3 – Reports de crédits 2016 sur 2017

Comme indiqué dans le compte administratif 2016, soumis au vote de notre Assemblée lors de cette même session, il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2017 les restes à réaliser de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 6 615 627,94 € en dépenses.

La répartition par chapitre est la suivante:

a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales:

- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	2 488 450,30 €
- 932 (Enseignement)	470 182,60 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	2 602 981,50 €
- 939 (Actions économique)	484 000,00 €

b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services:

- 900 (Services Généraux)	375 177,14 €
- 930 (Services Généraux)	194 836,40 €

B – Equilibre de la DM1 2017

Le budget 2017 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 587 286 634,46 €.

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 497 368 734,87 € et 457 022 211,18 € pour les autorisations d'engagement.

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat net s'établit donc à 13 211 025,96 €.

DEPENSES					RECETTES					
	BP 2017	RAR 2016	DM1 2017	TOTAL		BP 2017	RAR 2016	DM1 2017	TOTAL	
FONCTIONNEMENT	DF réelles	889 121 601,00	6 240 450,80	29 353 231,61	924 715 283,41	RF réelles(hors affectation du res	1 092 017 452,00		24 603 405,31	1 116 620 857,31
	DF d'ordre	250 000 000,00	-	-	250 000 000,00	Affectation du résultat 2016		20 186 742,24	20 186 742,24	
	Prélèvement	190 640 851,00		9 196 465,14	199 837 316,14	RF d'ordre	237 745 000,00	-	237 745 000,00	
	TOTAL DF	1 329 762 452,00	6 240 450,80	38 549 696,75	1 374 552 599,55	TOTAL RF	1 329 762 452,00	-	44 790 147,55	1 374 552 599,55
INVESTISSEMENT	DI réelles	428 561 500,00	375 177,14	233 634 670,91	662 571 348,05	RI réelles hors emprunt)	107 665 649,00		224 813 382,91	332 479 031,91
	DI d'ordre	267 745 000,00		-	267 745 000,00	Emprunt	118 000 000,00		118 000 000,00	
						RI d'ordre	280 000 000,00		0,00	280 000 000,00
	TOTAL DI	696 306 500,00	375 177,14	233 634 670,91	930 316 348,05	Prélèvement	190 640 851,00		9 196 465,14	199 837 316,14
TOTAL GENERAL	2 026 068 952,00	6 615 627,94	272 184 367,66	2 304 868 947,60	TOTAL RF	696 306 500,00	-	234 009 848,05	930 316 348,05	
TOTAL DEPENSES	1 317 683 101,00	6 615 627,94	262 987 902,52	1 587 286 631,46	TOTAL GENERAL	2 026 068 952,00	-	278 799 995,60	2 304 868 947,60	
					TOTAL RECETTES	1 317 683 101,00	-	269 603 530,46	1 587 286 631,46	

C – Répartition des CP et des AP/AE par politique

Le tableau ci-après vous présente, par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, les crédits reportés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

DM1 2017 : répartition par politique des dépenses et recettes

	BP 2017 (1)	REPORTS 2017 (2)	DM1 2017 (3)	TOTAL DEPENSES 2017 (1+2+3)	BP 2017 (1)	REPORTS 2017 (2)	DM1 2017 (3)	TOTAL RECETTES 2017 (1+2+3)	DM1 2017 AP et AE
Investissement	428 561 500	375 177	46 182 696	475 119 373	189 814 749	0	37 361 408	227 176 157	497 368 735
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	85 045 069	0	4 560 696	89 605 765	0	0	2 763 408	2 763 408	-3 939 702
Crédits d'intervention	75 897 800		4 560 696	80 458 496	-		2 763 408	2 763 408	3 939 702
fonds européens	9 147 269			9 147 269	-				
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	80 683 635	0	3 138 000	83 821 635	6 268 588	0	0	6 268 588	-35 150 000
Crédits d'intervention	65 057 100		3 138 000	68 195 100	6 268 588			6 268 588	-35 150 000
fonds européens	15 626 535			15 626 535					
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	50 040 200	0	34 500 000	84 540 200	0	0	34 598 000	34 598 000	526 440 000
Crédits d'intervention	50 040 200		34 500 000	84 540 200			34 598 000	34 598 000	526 440 000
fonds européens									
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	113 662 900	0	3 500 000	117 162 900	3 730 500	0	0	3 730 500	4 433 000
Crédits d'intervention	113 662 900		3 500 000	117 162 900	3 730 500			3 730 500	4 433 000
fonds européens									
OPTIMISATION DES RESSOURCES	85 516 600	375 177	484 000	86 375 777	179 815 661	0	0	179 815 661	5 585 437
Dont Communication									
Dont Moyens généraux de l'administration	3 416 600	375 177	484 000	4 275 777					5 585 437
Dont Ressources humaines									
Dont Moyens généraux financiers	82 100 000			82 100 000	179 815 661			179 815 661	
dont remboursement en capital de la dette	54 150 000			54 150 000					
dont réaménagement de la dette	25 000 000			25 000 000	25 000 000			25 000 000	
EUROPE	38 386 900			38 386 900	35 850 900	0	0	35 850 900	0
Dont fonds européens ventilés	24 773 804			24 773 804	35 850 900			35 850 900	0
Dont fonds européens non ventilables	13 613 096			13 613 096					
Hors fonds européens									
 Fonctionnement	889 121 601	6 240 451	29 353 232	924 715 283	1 058 190 902	0	24 603 405	1 082 794 307	457 022 211
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	18 729 831	0	-103 000	18 626 831	249 500	0	-114 500	135 000	-223 280
Crédits d'intervention	16 103 900		103 000	16 000 900	249 500		114 500	135 000	-223 280
fonds européens	2 625 931			2 625 931					
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	152 033 157	551 500	14 328 130	166 912 787	8 857 778	0	7 216 956	16 074 734	30 551 516
Crédits d'intervention	132 806 400	551 500	14 328 130	147 686 030	8 857 778		7 216 956	16 074 734	30 551 516
fonds européens	19 226 757			19 226 757					
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	323 808 700	0	-2 165 097	321 643 603	8 416 000	0	7 856 491	16 272 491	423 786 000
Crédits d'intervention	323 808 700		2 165 097	321 643 603	8 416 000		7 856 491	16 272 491	423 786 000
fonds européens									
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	215 044 200	5 494 114	841 850	221 380 164	9 736 100	0	556 998	10 293 098	1 816 375
Crédits d'intervention	212 470 700	5 494 114	841 850	218 806 664	9 736 100		556 998	10 293 098	1 816 375
fonds européens	2 573 500			2 573 500					
OPTIMISATION DES RESSOURCES	167 956 401	194 836	16 451 349	184 602 586	1 020 462 174	0	8 989 346	1 029 451 520	1 091 600
Dont Communication	4 110 000	94 836		4 204 836					
Dont Moyens généraux de l'administration	16 200 600	100 000	667 000	16 967 600	2 500 000			2 500 000	72 000
Dont Ressources humaines	130 287 500		835 000	131 122 500	3 822 000			3 822 000	1 019 600
Dont Moyens généraux financiers	17 358 301		14 949 349	32 307 650	1 014 140 174		8 989 346	1 023 129 520	
EUROPE	35 975 500			35 975 500	44 295 900	0	98 115	44 394 015	0
Dont fonds européens ventilés	24 426 188			24 426 188	33 826 550			33 826 550	0
Dont fonds européens non ventilables	10 184 462			10 184 462			98 115	98 115	
Hors fonds européens	1 364 850			1 364 850	10 469 350			10 469 350	
RESULTAT REPORTE							20 186 742	20 186 742	
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	1 317 683 101	6 615 628	75 535 928	1 399 834 657	1 317 683 101	0	61 964 813	1 379 647 914	954 390 946
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	1 317 683 101	6 615 628	75 535 928	1 399 834 657	1 317 683 101	0	82 053 441	1 399 736 542	954 390 946
Investissement	428 561 500	375 177	46 182 696	475 119 373	225 665 649	0	37 361 408	263 027 057	497 368 735
Fonctionnement	889 121 601	6 240 451	29 353 232	924 715 283	1 092 017 452	0	44 692 033	1 136 709 485	457 022 211
TOTAL GENERAL avec résultat reporté hors réaménagement de la dette	1 317 683 101	6 615 628	75 535 928	1 399 834 657	1 317 683 101	0	82 053 441	1 374 736 542	954 390 946
Investissement	403 561 500	375 177	46 182 696	450 119 373	200 665 649	0	37 361 408	238 027 057	497 368 735
Fonctionnement	889 121 601	6 240 451	29 353 232	924 715 283	1 092 017 452	0	44 692 033	1 136 709 485	457 022 211
TOTAL GENERAL HORS réaménagement de la dette et HORS fonds européens	1 219 685 551	6 615 628	75 535 928	1 301 837 107	1 223 005 651	0	82 053 441	1 305 059 092	954 390 946
Investissement	365 174 600	375 177	46 182 696	411 732 473	164 814 749	0	37 361 408	202 176 157	497 368 735
Fonctionnement	854 510 951	6 240 451	29 353 232	890 104 633	1 058 190 902	0	44 692 033	1 102 882 935	457 022 211

**PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

**LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES A LA DM1**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 055 696,00	-5 995 398,35
Autorisations d'engagement	115 245,00	-338 524,82

CRÉDITS DE PAIEMENT

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	75 897 800,00	4 560 696,00	0,00	2 763 408,00
Fonctionnement	16 103 900,00	-103 000,00	249 500,00	-114 500,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2015	1611		PROJETS ALIMENTAIRES - TERRITORIAUX INVEST	150 000,00	-150 000,00

- Les crédits de paiement

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
	Investissement	500 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	860 000,00	100 000,00	0,00	0,00

L'autorisation d'engagement (AE) créée en 2017 pour le dispositif A Vos ID a été calibrée pour, à la fois soutenir des initiatives de Développement, et financer la mission d'animation de l'outil de capitalisation et de mise en réseau des acteurs du développement territorial confiée en 2017 à un prestataire sélectionné à l'été 2017. Afin de permettre de verser un premier acompte, il est nécessaire d'inscrire un montant de 0,100 M€ en fonctionnement.

La gestion des projets alimentaires territoriaux relevant dorénavant du budget de l'agriculture, il est proposé de clôturer l'AP qui avait été ouverte sur les territoires solidaires.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2013	1868		CRST GRANDE SOLOGNE	6 385 000,00	-144 000,00
AP	2013	1879		CRST ISSOUDUN	7 959 500,00	-85 000,00
AP	2015	1727		CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	2 707 000,00	100 000,00
AP	2015	1728		CRST PAYS FRANGES FRANCILIENNES CHARTRAIN EST	5 717 000,00	1 925 000,00
AP	2015	1729		CRST GATINAIS	7 233 500,00	821 000,00
AP	2015	1730		CRST BEAUCE	5 233 500,00	-1 795 500,00
AP	2015	1732		CRST PITHIVERAIS	8 985 000,00	-774 000,00
AP	2015	1891		CRST PERCHE	6 900 000,00	-226 000,00
AP	2015	1893		CRST VALENÇAY	6 450 000,00	-31 700,00
AP	2016	1889		CRST LOIRE NATURE	6 800 000,00	-521 500,00
AP	2017	1493		CRST PAYS LOIRE TOURAINE	15 017 500,00	-111 950,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	23 303 000,00	3 700 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 691 900,00	0,00	0,00	0,00

Il est nécessaire de revaloriser les enveloppes de 11 Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, afin :

- soit d'ajuster le montant de l'AP au montant définitivement contractualisé,
- soit de tenir compte des évolutions de périmètres induites par la réforme intercommunale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 : transfert de l'ancienne Communauté de communes du Bellegardois du CRST Beauce-Gâtinais en Pithiverais vers le CRST du Gâtinais ; transfert de l'ancienne Communauté de communes de la Beauce Alnéloise du CRST Pays de Beauce vers le CRST des Portes franciliennes.

Concernant les crédits de paiement, les perspectives de mandatement au titre du CRST de Tours Métropole, à l'issue de la validation suite au bilan à mi-parcours, permettent d'estimer un besoin supplémentaire de 3,7 M€ au titre de ce Contrat.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1498	31/12/2020	DEVELOPPEMENT ZAGIDY		1 000 000,00
AP	2017	1614	31/12/2017	REVERSEMENT CVAE LOI NOTRE		1 055 696,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	11 779 379,00	1 055 696,00	0,00	2 763 408,00
	Fonctionnement	380 000,00	0,00	0,00	0,00

La poursuite des aménagements de la zone d'activités de Gidy nécessite la création d'une enveloppe de 1 M€, correspond à 50% du reste à charge du Département.

Par ailleurs, le déploiement du numérique sur le département d'Indre-et-loire ne sera plus assuré par Touraine Cher Numérique (qui associait les Départements du Cher et d'Indre-et-Loire), mais par Loir-et-Cher Numérique (en association avec le département du Loir-et-Cher). Dans la mesure où Touraine Cher numérique n'avait encore réalisé aucun travaux sur le département d'Indre-et-Loire, un titre de recettes va être émis en direction de Touraine Cher Numérique en vue du remboursement à la Région du montant de 2 763 408 € déjà versé, conformément à la convention de financement.

Dans le cadre de la redélégation temporaire de la compétence « transport routier interurbain », la Région s'est dite prête à compenser l'écart pour les Départements entre le montant prévisionnel de la CVAE 2017 et le montant notifié. Une AP est ainsi ouverte pour financer des projets départementaux, à définir en partenariat, pour un montant correspondant aux 8/12èmes (durée de la période de délégation temporaire) de cet écart de CVAE. Il est proposé d'inscrire les crédits de paiement à hauteur de l'AP ainsi ouverte.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2014	14253		CAR - ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE	750 000,00	-57 221,62
AE	2014	1961		STRUCTURATION DES FILIERES	100 000,00	-14 750,00
AP	2011	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	660 595,77	-36 200,08
AP	2012	7302		GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	350 000,00	-56 542,43
AP	2013	1952		MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	200 000,00	-18 776,58
AP	2013	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	1 150 000,00	-151 399,88
AP	2013	7301		GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	160 000,00	-130,00
AP	2013	7302		GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	100 000,00	-19 519,05
AP	2014	14200		CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	1 500 000,00	-627 809,73
AP	2014	14201		CAR - BATIMENTS DURABLES	1 500 000,00	-662 647,07
AP	2009	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	902 945,46	-179 839,53
AP	2010	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	685 946,96	-119 319,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	2 599 884,00	-195 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 142 668,00	-203 000,00	150 000,00	-150 000,00

La date limite d'affectation étant dépassée pour les AP/AE ci-dessus, il est proposé de ramener le montant de ces enveloppes au montant affecté.

En 2017, il a été acté de basculer les dispositifs d'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments », « géothermie » et « méthanisation » sur le FEDER (axe 4). De même, en fonctionnement, le financement des Espaces Info Energie est assuré sur l'axe 4 du FEDER.

Il convient donc de réduire les crédits de paiements initialement prévus sur les lignes budgétaires correspondantes soit :

- 195 000 € en investissement
- 203 000 € en fonctionnement

GESTION DE L'EAU

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2014	14256		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	1 000 000,00	-104 335,10
AP	2014	14203		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	700 000,00	-127 752,73
AP	2008	7308		VT- CONTRAT DE BASSIN DE LA CISSE - CPER 2007-2013	1 310 000,00	-658 264,99
AP	2008	7309		VT - CONTRAT DE BASSIN DU BEUVRON - CPER 2007-2013	1 040 000,00	-401 212,90
AP	2008	7310		VT - CONTRAT EAU CENTRE CPER 2007-2013	4 000 000,00	-1 879 010,35
AP	2009	7307		VT - AGENCE DE L'EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU	383 569,75	-14 832,20

La date limite d'affectation étant dépassée pour les AP/AE ci-dessus, il est proposé de ramener le montant de ces enveloppes au montant affecté.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2016	1974		MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	150 000,00	-5 967,03
AE	2017	1974		MANIFESTATIONS DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	150 000,00	28 800,00
AP	2015	1517		PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	250 000,00	439 210,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	270 251,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 011 254,00	0,00	67 500,00	67 500,00

Par ailleurs, l'AP a été dimensionnée à hauteur de 250 000 € correspondant à 27 Plans de Prévention des Risques Technologiques approuvés. En 2016, des précisions ont été apportées sur les mesures supplémentaires de deux Plans de Prévention des Risques Technologiques en cours (Primagaz et Dépôt Pétrolier d'Orléans) pour un montant de 208 820 € pour Primagaz et de 478 386 € pour Dépôt Pétrolier d'Orléans. Il convient donc d'abonder l'AP de 439 210 €. Les versements commenceront à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques soit fin 2017 (pas de crédits de paiement en 2017) avec possibilité de 2 décaissements par an au fur et à mesure de l'avancée des actions pendant 5 ans (phasage des crédits de paiement : 1/5^{ème} sur 5 ans).

Il est proposé d'abonder l'AE Ecofestival de 28 800 € pour solder les dossiers non reportés.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1949	31/12/2017	PROJETS BIODIVERSITE 2011		115 245,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2011	1330		AAP BIODIVERSITE 2011	250 000,00	-46 888,85
AP	2012	1330		AAP BIODIVERSITE 2012-2015	750 000,00	-203 724,25
AP	2015	1330		BIODIVERSITE 2015	160 000,00	-25 112,77
AP	2009	1107		RNR BOIS DES ROCHES 36	89 450,00	-13 989,03
AP	2010	1115		RNR VALLE DES CAILLES (28)	58 000,00	-3 496,24

Il est proposé d'ouvrir une AE à due concurrence de 115 241 € sur laquelle les dossiers de l'AAP AMBRE seront réengagés au moment de la demande de paiement.

La date limite d'affectation étant dépassée pour les AP/AE ci-dessus, il est proposé de ramener le montant de ces enveloppes au montant affecté.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2014	14211		LA BOUILLIE TRANSITOIRE	22 500,00	-4 031,00

La date limite d'affectation étant dépassée pour les AP/AE ci-dessus, il est proposé de ramener le montant de ces enveloppes au montant affecté.

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2014	1688		VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	300 000,00	-56 624,02
AE	2014	1689		MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	900 000,00	-73 501,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	497 000,00	0,00	32 000,00	-32 000,00

La date limite d'affectation étant dépassée pour les AE ci-dessus, il est proposé de ramener le montant de ces AE au montant affecté.

La Région ayant répondu à l'appel à projets « jeunesse » du ministère des Affaires Etrangères et du Développement International pour la mise en place d'un service civique de réciprocité a bénéficié d'une subvention de 32 752 €, versée dès 2016 et non en 2017 comme prévu au BP.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2014	1685		PEDAGOGIQUE DE LA MEMOIRE / SAXE-ANHALT	100 000,00	-11 340,00
AE	2014	1687		APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	700 000,00	-43 586,05
AP	2011	1694		APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	800 000,00	-190 459,69

La date limite d'affectation étant dépassée pour les AP/AE ci-dessus, il est proposé de ramener le montant de ces enveloppes au montant affecté.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		-35 150 000,00
Autorisations d'engagement	12 600 000,00	17 951 516,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	65 057 100,00	3 138 000,00	6 268 588,00	0,00
Fonctionnement	132 806 400,00	14 328 130,00	8 857 778,00	7 216 955,80

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1632		PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	72 080,00
AE	2017	1647		NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA RE	800 000,00	800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	3 250 000,00	0,00	1 435 000,00	0,00
	Fonctionnement	1 348 500,00	572 080,00	0,00	0,00

L'article 7 (II) de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) transfère aux régions la compétence en matière de financement d'actions d'accompagnement et de conseil organisées avant la création ou la reprise d'une entreprise.

Le montant de la compensation financière qui nous a été communiqué dans le cadre du transfert du dispositif NACRE (dispositif Etat mis en œuvre jusqu'à fin 2016) s'avère nettement insuffisant pour répondre à l'obligation qui nous incombe et ne permet que de gérer le stock des bénéficiaires d'ores et déjà impliqués dans le dispositif avant transfert. Afin de maintenir un volume de nouvelles entrées 2017 dans le dispositif, proche de ceux réalisés les années précédentes par l'Etat, une rallonge budgétaire de 800 000 € en Autorisation d'Engagement et 500 000 € en Crédits de Paiement s'avère donc nécessaire.

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement 2017 « Programme régional Transmission-Reprise » de 72 080 € ainsi que le même montant en Crédits de Paiement correspondants.

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1633		ARDAN	200 000,00	20 000,00
AE	2017	1634		PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	38 000,00
AE	2017	1636		GPEC	50 000,00	22 700,00
AE	2017	1637		OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	8 281,00
AE	2017	1648		DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	67 800,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	3 244 900,00	0,00	648 364,00	0,00
	Fonctionnement	990 000,00	136 781,50	21 000,00	0,00

Au titre du transfert de compétences, et après recensement des dotations antérieures mobilisées par les Départements auprès de l'association ARDAN Centre, le besoin exprimé est de 20 000 € en Autorisation de Programme sans incidence sur les Crédits de paiement.

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder les Autorisations d'Engagement 2017 « Observatoire-Etudes » de 8 281 €, « Démarches filières artisanales » de 67 800 €, « Programme régional Environnement » de 38 000 €, « GPEC » de 22 700 € ainsi que les Crédits de paiement respectifs correspondants pour les mêmes montants.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	864 000,00	49 900,00	0,00	0,00

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder de 27 000 € en Crédits de Paiement la ligne hors enveloppe « Contrat de promotion » ainsi que la ligne hors enveloppe « Action de valorisation » de 22 900 € en Crédits de Paiement.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	0452		LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	200 000,00	8 100,00
AE	2017	0584		CAP ASSO	4 700 000,00	3 000 000,00
AE	2017	1641		TETES DE RESEAU REGIONAL	920 000,00	25 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	600 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 311 000,00	133 100,00	0,00	0,00

Une Autorisation d'Engagement de 100 000 € a été ouverte au Budget Primitif 2017 au titre du dispositif « Lutte Contre les Exclusion ». Un besoin de 100 000 € s'avère nécessaire pour le paiement des dossiers engagés sur l'année. Egalement, suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder cette Autorisation d'Engagement de 8 100 € ainsi que les Crédits de paiement d'un même montant.

Afin de garantir une capacité d'intervention à l'ensemble des demandes de CAP ASSO susceptibles d'être adressées à la Région d'ici la fin d'année 2017, un abondement de l'Autorisation d'Engagement à hauteur de 3 000 000 € est nécessaire.

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde du dossier URSCOOP en 2017, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement 2017 « TETE DE RESEAU » de 25 000 € ainsi que les Crédits de paiement d'un même montant.

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2017	4000		CAP CREATION REPRISE CENTRE	1 500 000,00	1 000 000,00

Le nombre important de dossiers CAP Création/Reprise prévus et en cours d'instruction représente un volume budgétaire de près de 2,5 M€. Afin de garantir une capacité d'intervention sur ces dossiers et la rapidité de leur traitement, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme afférente à hauteur de 1 M€.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1630		FRENCH TECH	2 000 000,00	-1 500 000,00
AP	2017	1793		SEM PATRIMONIALE REGIONALE	5 000 000,00	600 000,00

Une autorisation de programme « French Tech » à hauteur de 2 M€ avait été reconduite au budget primitif 2017. Ces 2 M€ sont essentiellement liés au lancement du fonds d'investissement Loire Valley Invest pour lequel la Région a affecté en 2016 la totalité de

son engagement. Les autres actions identifiées à ce jour pouvant être financées par cette ligne budgétaire sont de bien moindre ampleur. C'est pourquoi, il est proposé de diminuer cette autorisation de programme de 1,5 M€.

La mise en place de la SEM PAT régionale nécessite de s'appuyer sur la SEM PAT Territoires Développement en rachetant les 2/3 des parts détenues par le Conseil Départemental du Loir et Cher. Afin de pouvoir conduire cette opération, il est proposé une augmentation de l'autorisation de programme SEM Patrimoniale de 0,6 M€.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2016	1643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	1 500 000,00	2 621 500,00

L'augmentation de l'Autorisation d'Engagement 2016-1643 « PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE » va permettre d'engager la totalité des Crédits de paiement 2017 et permettra l'engagement de Crédits de paiement 2018, 2019 et 2020 (niveau moyen annuel identique au montant 2017).

ALIMENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	0834		FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	708 000,00	41 000,00
AE	2017	1639		SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	80 000,00	25 600,00

- Les crédits de paiement

	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
ALIMENTATION		1 108 000,00	66 600,00	0,00	0,00

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement 2017 « METIERS DE BOUCHE » de 25 600 € ainsi que les Crédits de paiement d'un même montant.

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement 2017-0834 « FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE » de 41 000 € ainsi que les Crédits de paiement d'un même montant.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2014	1275		CAP CONVERSION	700 000,00	455 000,00

Cette augmentation de l'Autorisation d'Engagement 2014-1275 « CAP CONVERSION » va permettre d'engager la totalité des Crédits de paiement 2017 et permettra l'engagement

de Crédits de paiement 2018, 2019 et 2020 (niveau moyen annuel identique au montant 2017).

CAP FILIÈRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2014	1277		CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	6 000 000,00	9 113 000,00
AE	2014	1278		EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	2 000 000,00	1 100 000,00
AE	2016	36219		CG 36 (2015-2020) - CAP FILIERES	469 600,00	-469 600,00

Cette augmentation de l'Autorisation d'Engagement 2014-1277 « CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION – VALORISATION » va permettre d'engager la totalité des Crédits de paiement 2017 et permettra l'engagement de Crédits de paiement 2018, 2019 et 2020 (niveau moyen annuel supérieur de 126 000 € au montant 2017 afin de pouvoir engager les dossiers filières locales agricoles à partir de 2018). Il en va de même sur l'Autorisation d'Engagement 2014-1278 « EXPERIMENTATION INNOVATION » mais avec un niveau moyen 2018-2020 identique à 2017.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	17 829 968,00	3 138 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	7 173 600,00	202 613,50	0,00	0,00

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder :

- la ligne « Colloques » de 44 000 €
- la ligne « Culture scientifique » de 23 438,50 €
- la ligne « Soutien aux programmes de recherche » (projets du Cancéropôle Grand Ouest) de 135 175 €

Il est proposé d'abonder en Crédits de Paiement l'Autorisation de Programme « Appels à projets de recherche » de 1 038 000 € afin de permettre des mandatements pour plusieurs projets, qui initialement devaient être soldés à la fin de l'année 2016.

Il est proposé d'abonder en Crédits de Paiement l'Autorisation de Programme « Ambition Recherche Développement 2020 » de 2 100 000 € afin de prendre en compte :

- les montants des soutiens décidés à l'issue des négociations concernant les phases 2 des programmes Biomédicaments, Lavoisier, Cosmétosciences et Intelligence des patrimoines ;
- le soutien qui devrait être apporté au projet collaboratif sur les biomédicaments dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir de l'Etat.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	570 000,00	6 500,00	0,00	0,00

Suite au non report des Crédits de Paiement nécessaires au solde des dossiers antérieurs à 2017, il est proposé d'abonder la ligne « Partenariats recherche enseignement supérieur » de 6 500 €.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2015	15500		CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2	5 500 000,00	-4 000 000,00
AP	2015	15503		CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION DES LOCAUX DE BLOIS	2 000 000,00	-1 900 000,00
AP	2015	15509		CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT ORLEANS PHASE 4	2 100 000,00	1 900 000,00
AP	2015	15510		CPER V2 REHABILITATION SITE DES TANNEURS PHASE 1	2 000 000,00	4 000 000,00
AP	2014	14500		CPER 2014-2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	35 000 000,00	-35 000 000,00

Suite à l'approbation de l'avenant au CPER 2015-2020 (DAP 16.04.02 des 13 et 14 octobre 2016), il est proposé:

- de diminuer l'Autorisation de Programme « CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION DES LOCAUX DE BLOIS » de – 1 900 000 €
- d'abonder l'Autorisation de Programme « CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT ORLEANS PHASE 4 » de 1 900 000 €
- de diminuer l'Autorisation de Programme « CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2 » de – 4 000 000
- d'abonder l'Autorisation de Programme « CPER V2 REHABILITATION SITE DES TANNEURS PHASE 1 » de 4 000 000 €

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2016	1432		POLYTECH A CHARTRES	927 000,00	113 000,00
AP	2016	0460		UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	-250 000,00

Pour tenir compte du succès de la spécialité « Génie industriel, appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » mise en place à Chartres par l'Université d'Orléans et son école d'ingénieur Polytech' Orléans, et de la hausse plus rapide que prévu de ses effectifs étudiants, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement « POLYTECH A CHARTRES » de 113 000 €.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1978	31/12/2018	PLAN 500 000 - POLE EMPLOI 2017		12 600 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2016	0577		CHEQUES FORMATION 2017	1 500 000,00	1 050 000,00
AE	2016	1996		PARRAINS/MARRAINES POUR L EMPLOI	206 000,00	28 750,00
AE	2017	0971		ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2017	3 285 000,00	-437 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	82 917 500,00	13 017 250,00	8 836 778,00	7 216 955,80

La Région Centre – Val de Loire a décidé de poursuivre son engagement dans la mise en œuvre du Plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » au cours du 1^{er} semestre 2017.

Parmi les 4 550 entrées supplémentaires prévues, 350 seront mises en œuvre directement par la Région, pour un coût prévisionnel de 1 050 000 €. Les autres entrées seront déployées par Pôle Emploi ; les dépenses sont estimées à hauteur de 12 600 000 €.

Une compensation financière de l'Etat, par avenant à la convention 2016, est prévue : 13 650 000 € au maximum.

En dépenses, il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement 2017-1978 « PLAN 1 000 000 – POLE EMPLOI 2017 », d'un montant de 12 600 000 €, de la doter de la même somme en Crédits de paiement et de procéder à l'affectation des crédits ;
- d'augmenter l'autorisation d'engagement 2016-0577 « CHEQUES FORMATION » d'un montant de 1 050 000 € et de la doter de 388 500 € en Crédits de paiements et de procéder à l'affectation des crédits ;
- d'augmenter l'autorisation d'engagement 2016-1996 « PARRAINS MARRAINES POUR L'EMPLOI » de 28 750 €, de la doter de la même somme en Crédits de paiement, compte tenu des crédits non reportés lors du vote du Budget Primitif 2017, et de procéder à l'affectation des crédits.

En recettes, il est proposé d'inscrire :

- le 1^{er} acompte de l'avenant à la convention 2016 du plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » (versement de 30 % à la signature du document) : **4 095 000 €**.

- d'autres sommes liées à des versements reçus par la collectivité depuis le vote du Budget Primitif 2017 :
 - Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (solde convention 2015 / paiement des heures Compte Personnel de Formation) : **2 412 871,30 €**,
 - Pôle Emploi (solde convention de partenariat 2016) : **150 000 €**,
 - Agefiph (solde de la convention de partenariat 2016) : **559 084,50 €**.

Soit un montant total de recettes de **7 216 955,80 €**.

De plus, du fait du passage de plusieurs formations subventionnées sur le Programme régional de formations 2017-2020 (commande publique), il est proposé de diminuer l'autorisation d'engagement 2017-0971 « FORMATIONS SUBVENTIONNEES » de 437 000 €.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2016	1755		ACCOMPAGNEMENT VAE 2017	340 000,00	120 805,00

- Les crédits de paiement

	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	2 600 000,00	120 805,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement 2016-177 « ACCOMPAGNEMENT VAE » de 120 805 €, de la doter de la même somme en Crédits de paiement, compte tenu des crédits de paiement non reportés lors du vote du Budget Primitif 2017, et de procéder à l'affectation des crédits.

QUALITE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1994		FRIP	90 000,00	22 500,00

- Les crédits de paiement

	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	350 000,00	22 500,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement 2017-1994 « FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE » de 22 500 €, de la doter de la même somme en Crédits de paiement, compte tenu des crédits de paiement non reportés lors du vote du Budget Primitif 2017, et de procéder à l'affectation des crédits.

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1917		ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	442 970,00	105 000,00

Il est nécessaire d'abonder l'AE SPRO pour 0,105 M€ afin d'engager sur le plan opérationnel le travail de coordination des campus des métiers et des qualifications : actuellement, au nombre de trois, ces campus labellisés au plan national sont le campus MMICO (Mécatronique, Matériaux intelligents, capteurs et objets connectés), le campus CICIP (Industries cosmétiques et pharmaceutiques) et le campus « tourisme et art de vivre ensemble ». Des actions de communication pour faire connaître les opportunités et les parcours de formation dans ces secteurs sont indispensables dès 2017.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	497 150 000,00	29 290 000,00
Autorisations d'engagement	845 180 000,00	-421 394 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	50 040 200,00	34 500 000,00	0,00	34 598 000,00
Fonctionnement	323 808 700,00	-2 165 097,39	8 416 000,00	7 856 490,92

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1437	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL ROULANT ROUTIER		1 000 000,00
AE	2017	1441	31/12/2020	INFORMATION DES VOYAGEURS		3 000 000,00
AE	2017	1539	31/12/2021	TRANSFERT DEPARTEMENT DSP MIXTE (TTC)		235 000 000,00
AE	2017	1540	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT SCOLAIRE (TTC)		462 000 000,00
AE	2017	1542	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN (HT)		82 000 000,00
AE	2017	1543	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN DSP (TTC)		63 000 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2016	1179		AMO TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	300 000,00	200 000,00
AE	2017	1163		TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN / SCOLAIRE	420 000 000,00	-420 000 000,00

- Les crédits de paiement

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	158 524 943,00	-2 165 097,39	2 190 000,00	2 315 490,92

Lors de la construction budgétaire, un montant de 149 M€ de crédits de paiement sur une ligne d'autorisation d'engagement de 420 M€ était prévu. A l'issue des discussions en CLERCT relatives au transfert de charge et suite à la redélégation temporaire de compétence aux Départements de la compétence interurbaine du 1^{er} janvier au

1^{er} septembre, le budget relatif au transfert de compétence est affiné, en particulier pour l'année 2017. Cette autorisation d'engagement est donc à clôturer.

Ainsi, est proposée l'ouverture des autorisations d'engagement relatives aux dépenses en fonction de leur nature et de leur régime de TVA. On distingue ainsi :

- Une AE de 235 M€ TTC sur la période allant jusqu'à 2021, correspondant aux services rendus dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir via des DSP intégrant les transports interurbains et scolaires.
- Une AE de 462 M€ TTC relative aux transports scolaires sur les 4 autres départements.
- Une AE de 82 M€ HT pour les transports interurbains de l'Indre et de l'Indre et Loire gérés par des marchés publics.
- Une AE de 63 M€ pour les transports interurbains du Loir-et-Cher et du Cher gérés par DSP.

Enfin, il est proposé l'ouverture en investissement d'une autorisation de programme d'1 M€ permettant l'acquisition ou la subvention d'acquisition d'autocars dans le cadre du transfert des compétences des Départements à la Région ainsi qu'une autorisation d'engagement de 3 M€ permettant le financement de l'ensemble des supports d'information ainsi que leur mise à jour.

Il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement relative à l'AMO en charge du transfert de 200 000 € afin de permettre d'activer la tranche conditionnelle du marché, qui prévoit l'assistance de la Région pour le renouvellement de marchés et DSP de transport.

Ces ajustements, ainsi que le passage de la comptabilité des lignes routières TER en HT génèrent une restitution de 2 165 097 € de crédits de paiement.

En parallèle sont provisionnées les recettes des transports scolaires et interurbains qui reviennent en partie à la Région, une partie étant intégrée dans les comptes des DSP. Pour 2017, il s'agit d'une recette de 4,5 M€, dont 2 315 491 € supplémentaires inscrits en DM.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1534	31/12/2021	ACQUISITION 24 ZGC OCCASION		36 000 000,00
AP	2017	1535	31/12/2018	COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL		50 000,00
AP	2017	1696	31/12/2024	ACQUISITION REGIO2N TET		460 000 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1476		ACQUISITION 3 REGIO2N JUMBOVELO - DESSERTE INTERLOIRE	45 000 000,00	-20 000 000,00
AP	2017	1486		ACQUISITION 11 REGIO2N	89 600 000,00	49 400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	31 250 000,00	34 500 000,00	0,00	34 500 000,00
	Fonctionnement	9 435 000,00	0,00	1 118 000,00	5 592 000,00

La Région deviendra autorité organisatrice des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers au 1^{er} janvier 2018. L'Etat financera, via l'AFITF, le renouvellement du matériel roulant pour un montant de 460 M€ mais la Région passera directement un contrat d'acquisition avec SNCF. L'ouverture d'une Autorisation de Programme de ce montant est donc proposée afin de commander dès cet été ce nouveau matériel, qui sera progressivement mis en circulation dès 2019 sur le réseau.

Afin de renouveler le matériel roulant Z2 qui arrive en fin de vie à partir de 2019, et de proposer des circulations sur Orléans-Châteauneuf, il est proposé l'acquisition de 24 rames de type ZGC auprès des Régions Grand Est et Pays de Loire, pour un montant de 36 M€. Ces matériels arriveront progressivement sur le réseau à compter de 2018. Des premières acquisitions étant possibles dès 2017, il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme correspondante. En effet, la Région Grand Est propose de rendre disponible un nombre important de ZGC en contrepartie de la vente de 12 de nos TER2N, qui seront à remplacer par 11 Régio2N.

Le déploiement du comptage voyageur automatisé sur le parc ferroviaire récent dédié aux dessertes TER offre la possibilité de disposer d'une évaluation plus fiable de la fréquentation à bord des trains. Une autorisation de programme de 50 000 € est ouverte afin de mettre en œuvre les outils d'exploitation permettant de disposer de cette information.

L'acquisition des rames REGIO2N Jumbo Vélo s'avère finalement moins coûteuse qu'initialement prévu, 2 engins étant nécessaires au lieu de 3 et le prix des rames étant revu à la baisse. L'acquisition porte également sur 2 containers jumbo-vélo permettant d'accroître les capacités d'accueil des vélos pendant l'opération saisonnière « Loire à vélo ». Le coût total d'acquisition se monte à 25 M€ au lieu de 45 M€.

Concernant les Régio2N, il est proposé de modifier l'Autorisation de Programme correspondant à l'acquisition de 7 rames pour permettre l'acquisition de 11 rames nécessaire dans le cadre de l'accord avec Grand Est évoqué précédemment. L'enveloppe passe ainsi de 89,6 M€ à 139 M€.

Pour couvrir les dépenses liés à l'acquisition du matériel roulant TET en renouvellement, 34,5 M€ sont nécessaires cette année qui seront compensés par une recette du même montant.

14 rames Régio2N ont été acquises par voie de crédit-bail et circulent sur Paris-Chartres-Le Mans. La révision de leur prix conduit à dégager une recette de 5,6 M€ en 2017.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1538	31/12/2018	ETUDE LGV PARIS CLERMONT		100 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1455		CAPILLAIRES FRET LES AUBRAIS MARIGNY	120 000,00	60 000,00
AP	2017	1458		CAPILLAIRES FRET AUNEAU VILLE AUNEAU	220 000,00	-220 000,00

Devant le manque de consensus sur le choix du tracé de la LGV POCL, l'Etat a décidé d'engager une tierce expertise des études menées. Cette étude doit permettre de lever les interrogations sur les précédentes études, de les mettre à jour et de parvenir à un consensus de l'ensemble des parties prenantes. La participation de la Région à cette étude est évaluée à 100 000 € soit 20 % du montant total. Une autorisation de programme est ouverte à cet effet.

Le montant de l'opération de remise à niveau de la ligne capillaire fret Les Aubrais-Marigny a été revu à la hausse, une pérennité de la ligne supérieure à celle envisagée initialement étant visée. Cela nécessite une réévaluation de l'autorisation de programme de 0,060 M€, pour la porter de 0,12 M€ à 0,18 M€.

L'autorisation de programme relative à la remise en état de la ligne capillaire fret Auneau Ville – Auneau, correspondant à un montant de 0,220 M€, n'est plus utile, le chargeur (céréaliier) ne voyant pas de pertinence à la pérennisation de la ligne pour son activité.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1484		AMENAGEMENT GARE STE MAURE NOYANT	68 000,00	50 000,00

La réévaluation 50 000 € de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de la gare de Ste Maure Noyant permet de prendre en compte les coûts d'acquisition foncière et de démolition de 2 silos.

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1544	31/12/2018	AMO SRADDET		180 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2015	1294		CONTRÔLE QUALITE - SUIM AUTOCARS	1 600 000,00	-1 600 000,00
AE	2017	1482		AMO AUDIT REVOYURE CONVENTION TER	100 000,00	6 000,00

Dans le cadre de l'élaboration du volet Infrastructures et Mobilités du SDRADDET, la Région se fera accompagner par un bureau d'études dont le rôle sera de compléter le diagnostic mobilité, de dégager les enjeux et les objectifs concernant la thématique, de préparer la concertation et de rédiger les règles et le document final. Le montant de la prestation est évalué à 180 000 €.

La convention TER 2014-2020 prévoit une clause de revoyure à partir de juin 2017 pour notamment redéfinir la trajectoire financière pour les années 2018 à 2020. Conformément à la convention signée avec l'Etat, la Région devient, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'Autorité Organisatrice de trois lignes TET. Une convention avec la SNCF est, à ce titre, nécessaire. Pour l'assister au mieux dans l'élaboration de ces nouvelles conventions, la Région a décidé de s'adjoindre l'expertise d'un cabinet spécialisé visant à procéder à une analyse approfondie des comptes TER pour la période 2014 à 2016, réaliser un audit complet des comptes TET pour la même période et à l'assister dans les négociations à intervenir avec la SNCF. Une revalorisation de l'AE ouverte à cet effet est ainsi à prévoir.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert des contrats de transports départementaux modifie considérablement le périmètre du marché de contrôle de l'exécution des services routiers qui avait été projeté, des réflexions complémentaires étant nécessaires avant de lancer un marché public, il est proposé de clôturer l'AE 2015-1294 « Contrôle qualité – Suivi autocars ».

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
INTERMODALITE ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	375 450,00	0,00	0,00	98 000,00
	Fonctionnement	691 749,00	0,00	108 000,00	-51 000,00

Les montants des recettes en fonctionnement pour JV Malin correspondent aux sommes versées par les autorités organisatrices des transports partenaires de JV Malin, pour lesquelles la Région assure le portage financier.

A noter, cette année le retrait des Départements, la Région devenant autorité organisatrice à leur place. Les recettes de fonctionnement vont ainsi diminuer de 51 000 €.

Avec le renouvellement de la centrale de mobilité cette année, la Région va appeler les collectivités partenaires à hauteur de 98 000€.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES A LA DM1**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	4 200 000,00	233 000,00
Autorisations d'engagement	1 910 000,00	-93 625,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	113 662 900,00	3 500 000,00	3 730 500,00	0,00
Fonctionnement	212 470 700,00	841 850,00	9 736 100,00	556 998,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1166	31/12/2017	ETUDES DE FAISABILITE ET FONCIER NOUVEAU LYCEE LOIRET		500 000,00
AP	2017	1167	31/12/2017	ETUDES DE FAISABILITE ET FONCIER NOUVEAU LYCEE EURE ET LOIR		500 000,00
AP	2017	1168	31/12/2017	FONDETTE SECURITE ET HYGIENE. FERME DU GRAND BARRE RECONSTR		3 000 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1915		GRANDE CUISINE (AE)	80 000,00	-34 000,00
AP	2017	0012		AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	2 500 000,00	-475 000,00
AP	2017	0013		ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	6 000 000,00	475 000,00

- Les crédits de paiement

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
	Investissement	86 430 000,00	3 500 000,00	3 588 500,00	0,00
	Fonctionnement	7 103 030,00	0,00	280 800,00	251 268,00

3,5 M€ sont demandés en investissement. Cette somme permettra de gérer les paiements correspondant à l'activité tant pour les projets immobiliers qu'au titre des achats d'équipements.

Il est demandé la création de 3 nouvelles opérations de projet :

- AP 2017 1166 de 0,500 M€ : Etude de faisabilité et foncier nouveau lycée du Loiret
- AP 2017 1167 de 0,500 M€ : Etude de faisabilité et foncier nouveau lycée d'Eure et Loir

Afin de pouvoir réaliser les premiers engagements associés aux études urbanistiques et géotechniques ainsi qu'aux études de programmation nécessaires à ces deux projets de création de nouveaux EPLE en région Centre-Val de Loire, il est demandé l'ouverture de deux autorisations de programme de 0,500 M€ chacune.

- AP 2017 1168 de 3 M€ : EPLEFPA de Tours-Fondettes, restructuration de la ferme du Grand Barré (exploitation laitière)

La ferme du Grand Barré de Tours Fondettes est la partie de l'exploitation agricole de cet EPLEFPA consacrée à l'exploitation laitière. Cette ferme n'a connu aucun investissement immobilier de la Région ; une stabulation a été construite dans les années 2000, financée par l'EPLEFPA lui-même. Cette exploitation se trouve aujourd'hui très fragilisée par des installations devenues vétustes et pour partie non conformes aux réglementations notamment sur la gestion des effluents. Ce projet s'inscrit dans le projet global d'agro-écologie porté par l'établissement. Les crédits nécessaires à cette restructuration sont de 3 M€.

Il est demandé les minorations et l'abondement suivants :

- Minoration de l'AP 2017 0012 « Aide à l'investissement dans l'enseignement privé » de 0,475 M€
- Majoration de l'AP 2017 0013 « Entretien Maintenance Cadre de vie » de 0,475 M€

Il est proposé de minorer l'AP 2017 0012 de 0,475 M€ ramenant son montant à 2,025 M€ et de majorer l'AP 2017 0013 de 0,475 M€ portant son montant à 6,475 M€. Cette proposition de redéploiement tient au fait que, d'une part, nous avons, dans le dialogue avec l'enseignement privé sous contrat, su établir à 2,025 M€ les besoins 2017 et que le redéploiement de crédits pourra profiter aux travaux de cadre de vie maintenance pour des sujets tels que l'aide à la Mairie de Nogent Le Rotrou qui sollicite 0,200 M€ pour la rénovation du gymnase Léo Lagrange et l'ajout d'une salle de sciences physique chimie au LP Jean de La Taille en accompagnement de l'ouverture du BTS maintenance des systèmes de production (depuis la rentrée 2016).

- Minoration de l'AE Grande Cuisine de 0,034 M€ :

L'adaptation de l'organisation amène une modification de l'activité conduite par cette équipe de 2 agents. Ils se consacreront principalement à des diagnostics avant réparation afin d'exercer un conseil auprès des EPLE sur les matériels de cuisine et de restauration collective. Les besoins en crédits sont réduits de 0,034 M€ portant le montant de l'AE à 0,046 M€.

Recette :

- 0,251 M€ pour le quitus du contrat de maîtrise d'ouvrage du lycée du Giennois

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	43 711 000,00	205 000,00	9 035 000,00	305 730,00

La ligne budgétaire « prestation et services divers » est abondée de 0,205 M€ pour permettre l'engagement de prestations de mise à disposition de personnels dans les lycées pour divers petits travaux via une association intermédiaire. Ce marché qui devrait être prochainement attribué est proposé suite à l'expérimentation conduite en 2015 dans l'Indre.

Recette :

- 0,306 M€ pour le protocole transactionnel suite au sinistre du gymnase du lycée En Forêt

MOBILITÉ DES LYCÉENS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1169	31/12/2018	ERASMUS PLUS LYCEENS		310 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1515		TRANSEUROPE CENTRE (AE)	1 800 000,00	-300 000,00

AE 2017 1169 de 0,310 M€ : ERASMUS + lycéens. Il est proposé de passer sur AE le dispositif ERASMUS + LYCEENS. En effet, les engagements de crédits de ce dispositif se font en fin d'année civile et engendrent de ce fait beaucoup de reports de crédits sur l'année civile suivante.

Il est proposé de minorer l'AE 2017 1515 TRANS EUROPE CENTRE de 0,300 M€ ramenant son montant à 1,5 M€.

EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS	Fonctionnement	2 825 170,00	50 000,00	0,00	0,00

La ligne budgétaire « ressources pédagogiques » est abondée de 0,050 M€ afin d'assurer, d'une part, le financement des opérations de promotion du dispositif et d'autre part, des expérimentations en matière de dématérialisation des supports.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2013	1563		MFEO SORIGNY RESTRUCTURATION PARTIELLE	1 920 000,00	273 000,00

Il est proposé l'abondement de l'AP 2013-1563 « Restructuration CFA de la MFEO de Sorigny » à hauteur de 273 000 € pour le réaménagement du bâtiment de vie résidentielle des apprentis.

Dans le projet initial de restructuration globale du CFA d'un montant de 2,905 M€ (construction et restructuration des bâtiments dédiés à la pédagogie, l'administration et la restauration), les travaux relatifs à l'internat concernaient uniquement le rez-de-chaussée. Il s'avère que pour des questions de mise aux normes au regard des demandes de la commission de sécurité, la mise en conformité au niveau de l'accès des personnes à mobilité réduite et la volonté forte du CFA d'une transition de l'internat vers un lieu de vie résidentiel intégrant le projet éducatif des MFR, les étages du bâtiment nécessitent une restructuration. Le CFA accueille chaque année plus de 200 apprentis dont 80 % d'internes. La structure comptera 82 places d'hébergement. Cet ajustement d'AP est sans incidence sur les crédits de paiement 2017.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1593	31/12/2018	ERASMUS+ APPRENTISSAGE		950 000,00

Il est proposé la création d'une AE « Erasmus + Apprentissage » d'un montant de 0,950 M€ pour la gestion du programme européen « Erasmus + Apprentissage » relatif au premier parcours apprentis et jeunes diplômés apprentis. Cette nouvelle modalité de gestion n'a pas d'incidence sur les crédits de paiement.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	8 440 700,00	100 000,00	0,00	0,00

En complément du nouveau dispositif des bourses adopté lors de la CPR du 7 avril 2017, il a été acté la mise en place, à compter de la rentrée 2017, d'un fonds social pour les étudiants du secteur sanitaire et social. Ce fonds est destiné à permettre aux apprenants les plus fragiles financièrement d'effectuer leur formation dans de bonnes conditions. Des crédits de paiement à hauteur de 0,100 M€ sont nécessaires pour assurer le financement de ce dispositif.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1467		INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2017	3 440 000,00	18 250,00
AE	2017	1468		FORMATIONS MUSICALES 2017	530 000,00	52 000,00

Il est proposé d'abonder l'AE 2017-1467 « institutions et réseaux du spectacle vivant 2017 », de 0,018 M€ pour permettre le mandatement des engagements antérieurs non reportés.

Il convient également d'abonder l'AE 2017-1468 « Formation musicales 2017 » de 0,052 M€ car en 2017, le comité technique de sélection des ensembles musicaux a sélectionné deux nouveaux ensembles émergents.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1329	31/12/2020	MUSEE GIRODET RESTAURATION OEUVRES		200 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2016	0880		AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	-40 000,00

Il est proposé la création d'une AP de 0,200 M€ pour la restauration des œuvres du musée Girodet suite aux inondations du printemps 2016. En effet, les collections ont été gravement touchées et l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) a fait appel au soutien de la Région pour permettre la réouverture du musée en 2017.

Dans le cadre du dispositif parcs et jardins, aucun dossier de demande de subvention n'ayant été adressé en 2016, il est proposé de clôturer l'AP 2016-0880.

SPORTS HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1342	31/12/2018	CLUBS ELITE 2017-2018		650 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1487		SPORTS: PARTENARIATS	1 237 000,00	170 125,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 382 050,00	435 600,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement "Clubs Elite 2017-2018" est créée pour un montant de 0,650 M€. Elle permettra de prendre en charge la saison 2017-2018 des grands clubs sportifs.

Il est proposé d'abonder l'AE « Partenariat clubs élite » de 0,170 M€, pour d'une part permettre le mandatement des engagements antérieurs non reportés à hauteur de 0,070 M€ et d'autre part attribuer une aide exceptionnelle de 0,100 M€ au Tours Volleyball.

En CP, il est demandé 0,155 M€ pour financer les engagements antérieurs non reportés d'un montant de 0,055 M€ ainsi qu'une aide exceptionnelle de 0,100 M€ pour le Tours Volley Ball. Il est nécessaire d'inscrire 0,153 M€ sur l'opération « Soutien aux Pôles Espoir » afin de financer les engagements 2016 non reportés.

Les crédits supplémentaires d'un montant de 0,128 € demandés permettront de payer les dépenses engagées et non mandatées en fin d'année 2016.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	923 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 831 450,00	14 650,00	0,00	0,00

Il proposé d'inscrire 0,038 M€ de crédits complémentaires pour le financement du soutien régional accordé dans le cadre de la session de février 2017 du BAFA. Par ailleurs, il est proposé de réduire les crédits de 0,023 M€ pour les partenariats pluriannuels avec les ligues et les comités régionaux.

INSTALLATION SPORTIVES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	2 423 700,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	36 600,00	0,00	0,00

Il est demandé 0,037 M€ de crédits supplémentaires pour financer les engagements 2016 non reportés pour l'opération « Entretien du CREPS ».

EUROPE

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		0,00
Autorisations d'engagement		0,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	38 386 900,00	0,00	35 850 900,00	0,00
Fonctionnement	35 975 500,00	0,00	44 295 900,00	98 115,00

Dans le cadre de la gestion des fonds européens, aucune modification n'est sollicitée au titre de la programmation 2007-2013, du soutien des acteurs locaux, de l'assistance technique et de la programmation 2014-2020 sur le volet Région Bénéficiaire Final (RBF).

Pour la programmation 2014-2020, aucune création d'Autorisation de Programme et/ou d'autorisations d'engagement n'est proposée, seuls des transferts de crédits d'intervention entre programmes budgétaires sont proposés, à périmètre financier constant.

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2015	9057		POCVL PI4C 20 - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION	1 803 925,00	-98 115,00
AE	2015	9088		POCVL PI4C 20 - EE BATIMENTS - ANIM. FORM. REGION BENEUF.	498 375,00	98 115,00
AP	2015	9019		POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	800 000,00	140 000,00
AP	2015	9021		POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	300 000,00	-140 000,00

Au titre du Programme opérationnel interrégional Loire, il est proposé un ajustement des autorisations de programme suivantes, afin d'assurer l'engagement des opérations permettant l'optimisation des crédits communautaires :

- Une augmentation de l'autorisation de programme « POILOIRE PI6C 05 Tourisme nouvelles destinations » de 140 000 € ;
- Une diminution de l'autorisation de programme « POILOIRE PI6C 08 Tourisme Innovation Promotion » de 140 000 €.

Au titre du Programme opérationnel Centre-Val de Loire, un mouvement similaire est proposé entre les autorisations d'engagement suivantes :

- Une augmentation de l'autorisation d'engagement « POCVL PI4C 20 - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION Région Bénéficiaire Finale » de 98 115 € ;

- Une diminution de l'autorisation de programme « POCVL PI4C 20 - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION » de 98 115 €.

PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement			0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	10 469 350,00	98 115,00

Création d'un programme « CREDIT INTERVENTION SPRE - RECETTES FCT » correspondant aux recettes FEDER liés aux aides accordées au titre du Service Public régional de l'Energie et inscription d'une recette de 98 115 € au titre de l'année 2017.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
OPTIMISATION DES RESSOURCES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	7 085 000,00	-1 499 562,78
Autorisations d'engagement	1 019 600,00	72 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
Investissement	85 516 600,00	484 000,00	179 815 661,00	0,00
Fonctionnement	167 956 401,00	16 451 349,00	1 020 462 174,00	8 989 345,59

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AP	2017	1650		ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	259 600,00	52 000,00
AP	2017	1651		ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	264 000,00	16 500,00
AE	2017	1653		NETTOYAGE	415 000,00	15 000,00

- Les crédits de paiement

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
	Investissement	599 600,00	55 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 886 600,00	155 000,00	2 500 000,00	0,00

Les autorisations de programme "Etudes et travaux de bâtiment", "matériel et mobilier" et l'autorisation d'engagement "Nettoyage" sont revalorisées afin de prendre en compte les engagements non reportés de 2016 sur 2017.

En investissement, il est proposé d'inscrire un crédit de 45 000 € pour prendre en charge les dépôts de garantie correspondant à la prise à bail des locaux dédiés aux nouveaux ERC mis en place suite au transfert de compétence transport et de 10 000 € pour payer les dépenses des groupes d'élus de fin d'année 2016.

En fonctionnement les crédits demandés permettront de payer les dépenses engagées non reportées (0,155 M€) en fin d'année 2016 (loyers, fluides, contrats de maintenance...).

SYSTEMES D'INFORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AP	2017	2199	31/12/2021	POSI OUTILS LOGIC. PR ADM AU SERV. DES TERRITOIRES HABITANTS		4 790 000,00
AP	2017	2198	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS FORMATION ET APPRENT.		626 000,00
AP	2017	2197	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR CULTURE		505 000,00
AP	2017	2196	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR TRANSPORT		1 164 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1658		REPROGRAPHIE	540 000,00	57 000,00
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	6 388 924,00	-1 568 062,78

Elaboré dans le cadre d'une démarche participative menée en 2016 avec l'ensemble des directions de la collectivité, le Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI) a pour vocation de répondre à l'évolution des périmètres d'intervention de la Région Centre-Val de Loire, des impératifs induits par la transformation digitale et des attentes des usagers relatif au numérique sur la période 2017 à 2021.

Articulé autour de trois ambitions principales - Le numérique au service des territoires et de ses habitants, une e-administration régionale performante et un système d'information agile, sécurisé et adapté - le POSI, à travers ses 84 projets identifiés, a pour objectif de développer le système d'information régional, levier essentiel des politiques publiques régionales, pour permettre, en toute sécurité, la mise en œuvre des cycles de réformes, les démarches de simplification administrative ainsi que l'élargissement d'une offre de services adaptée aux nouveaux besoins des habitants, des entreprises et des partenaires de la Région.

Suite à la finalisation du POSI, il est proposé de créer de nouvelles autorisations de programme en fonction des thématiques des projets "POSI Evolution des outils logiciels dans le secteur des Transports", "POSI Evolution des outils logiciels dans le secteur de la Culture", "POSI Evolution des outils logiciels dans les secteurs Formation et Apprentissage" et "POSI Evolution des outils logiciels pour une administration au service des territoires et de leurs habitants".

Les 3 autorisations de programme, créées au Budget primitif 2017, "Une e-administration régionale performante", "Le numérique au service des territoires" et "Un Système d'Information agile, sécurisé et adapté" seront modifiées ultérieurement.

L'autorisation d'engagement "Reprographie" est revalorisée afin de prendre en compte les engagements non reportés de 2016 sur 2017.

L'autorisation de programme relative au schéma directeur des systèmes d'information 2012-2014 est ramenée au montant engagé.

Il n'est pas inscrit de crédits supplémentaires liés à ces créations et modifications.

VEHICULES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
VEHICULES	Investissement	202 000,00	429 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	836 800,00	123 000,00	0,00	0,00

En investissement, l'inscription d'un montant de crédits de 0,429 M€ est proposé pour permettre de prendre en charge les dépenses engagées en fin d'année 2016 (0,124 M€) ainsi que l'acquisition en particulier des véhicules nécessaires à l'exercice des missions des agents transférés dans le cadre de la compétence transport.

En fonctionnement, les crédits demandés permettront de payer les dépenses engagées et non mandatées (0,123 M€ d'engagements non reportés) en fin d'année (carburant, frais d'autoroute, d'entretien/réparation...).

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 622 300,00	340 000,00	0,00	0,00

L'inscription de crédits proposée (0,340 M€) permettra de payer les dépenses engagées en fin d'année qui n'ont pas pu être mandatées en 2016.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	262 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 742 400,00	49 000,00	0,00	0,00

L'inscription de crédits proposée permettra de payer les dépenses engagées et non reportées fin 2016 (49 000 €).

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	0,00	11 769 174,00	336 710 984,00	10 146 730,81

Le produit de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est supérieur aux anticipations (+ 8,733 M€) avec un produit total égal à 308,131 M€.

Le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** est supérieur aux prévisions (+ 0,311 M€) avec un produit total égal à 32,049 M€. Si le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est stable par rapport à l'exercice précédent (16,497 M€), celui applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs progresse de 0,8 % (15,551 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Avec la mise en œuvre des transferts de compétences, des Départements aux Régions, la Région est amenée à verser et à percevoir des **attributions de compensation au titre des compétences « planification du traitement des déchets » et « transports routiers scolaires et interurbains »**. L'attribution de compensation au titre de la compétence « planification du traitement des déchets » est due par l'ensemble des Départements à la Région (0,115 M€). Quant à l'attribution de compensation relative à l'exercice de la compétence « transports routiers scolaires et interurbains », elle est égale à la différence entre le produit de 25 points de la CVAE et les charges nettes estimées en CLECRT pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017. La Région Centre-Val de Loire versera une attribution de compensation aux Départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret (11,769 M€) et percevra une attribution de compensation des Départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre (0,986 M€).

	Planification du traitement des déchets	Transports routiers scolaires et interurbains	Total
Attributions de compensation versées par la Région	-	11,769 M€ Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	11,769 M€
Attributions de compensation perçues par la Région	0,115 M€ Tous les départements	0,986 M€ Eure-et-Loir, Indre	1,101 M€

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	287 275 795,00	-4 850 308,00

Compte tenu des immatriculations réalisées au cours de l'exercice 2016, du type de véhicules immatriculés au titre du début de l'exercice 2017 et des tarifs applicables à chacune des catégories, le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait être inférieur aux anticipations (- 4,9 M€). Le produit de la taxe est désormais estimé à 102,8 M€. En effet, les anticipations réalisées pour l'exercice

2017 au moment de l'élaboration du budget primitif reposaient sur un dynamisme de la base – constaté à un instant t – égal à + 4,1 % pour l'exercice 2016 et + 1,2 % pour l'exercice 2017. Or, le dynamisme de la base au titre de l'exercice 2016 n'a cessé de ralentir au cours du second semestre 2016 (+ 1,9 %).

Le montant de la compensation financière au titre des aides régionales versées aux employeurs d'apprentis devrait être légèrement supérieur aux prévisions (+ 0,091 M€) et atteindre 15,581 M€.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	36 785 661,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	390 153 395,00	3 647 019,00

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est supérieur aux prévisions (+ 0,493 M€) pour un montant égal à 180,547 M€. Sous l'effet du plan de redressement des comptes publics auquel les collectivités territoriales contribuent, le montant de la dotation globale de fonctionnement est en baisse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent (- 18,320 M€). Pour mémoire, la contribution de la Région Centre-Val de Loire au titre de l'exercice 2016 était égale à 18,763 M€.

Le montant de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation »**, correspondant au financement des transferts de compétences de l'Etat depuis 2004, est supérieur aux prévisions (+ 0,459 M€) avec un produit égal à 123,706 M€ réparti comme suit :

Montant de la compensation correspondant aux transferts de compétences consécutifs aux lois	
<p style="text-align: center;">« libertés et responsabilités locales » (2004) et « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » (2014)</p> <p style="text-align: center;">122,274 M€</p> <p style="text-align: center;">Soit + 0,111 M€ par rapport au BP 2017 correspondant à des ajustements suite à l'application de la réforme LMD pour certaines formations sanitaires et sociales</p>	<p style="text-align: center;">« modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (2014) et « nouvelle organisation territoriale de la République » (2015)</p> <p style="text-align: center;">1,432 M€</p> <p style="text-align: center;">Soit + 0,348 M€ par rapport au BP 2017</p>

Sous l'effet de l'article 33 de la loi de finances initiale pour 2017, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** figure désormais dans le périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. La baisse du montant de la DCRTP est cependant moins importante que ne le prévoient les textes au moment de l'élaboration du budget primitif (- 10,7 % contre - 21,5 %). En conséquence, le montant de la DCRTP est supérieur aux anticipations (+ 2,776 M€) avec un produit égal à 21,500 M€.

Le montant du droit maximal à remboursement de la Région Centre-Val de Loire au titre du **fonds de compensation en faveur de l'action économique** est inférieur aux prévisions (- 0,779 M€) avec un produit maximum égal à 16,470 M€, sous réserve des dépenses réalisées au cours de l'exercice 2017 au titre de la fonction budgétaire correspondant à l'action économique.

Le montant de la **dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)** est supérieur aux anticipations (+ 0,697 M€). En effet, la loi de finances initiale pour 2017 a minoré le montant des allocations compensatrices dans des proportions moins importantes que celles qui avaient été

anticipées au moment de l'adoption du budget primitif sur la base du projet de loi de finances. En conséquence, le produit de la DTCE-FDL est égal à 5,783 M€ (- 10,7 % par rapport à l'exercice précédent).

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	2 950 000,00	0,00	30 000,00	0,00
	Fonctionnement	3 599 101,00	3 180 174,90	0,00	45 903,78

Dans le cadre de la participation régionale dans le Fonds d'Investissement AEROFUND II pour le développement du secteur de l'aéronautique civil, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds, la Société de Gestion versera la somme de 45 903,78 € à la Région.

Le montant de 2 titres du FSE programmation 2000-2006 n'ayant pas été recouvré pour 3 180 174,90 €, la régularisation de ces titres doit être faite.

RESSOURCES HUMAINES

MASSES SALARIALES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	123 845 500,00	642 000,00	3 116 000,00	0,00

Reports d'engagements comptables 2016

A l'issue de l'exercice comptable 2016, les engagements comptables encore actifs (c'est à dire devant donner lieu à paiement des fournisseurs et prestataires régionaux) ont été soldés sans report sur l'exercice 2017. Il est demandé d'inscrire sur le budget Ressources humaines, un montant de crédits de **47 000 € sur le Programme Masse salariale**, correspondant aux engagements comptables 2016 non reportés, pour lesquels un paiement a eu lieu sur les crédits 2017.

Transfert de compétences en matière de planification des déchets

Un premier poste dédié à ces nouvelles compétences a été créé en DM2 2016. Il a été pourvu courant janvier 2017.

A l'issue des négociations avec les Départements, **il est proposé de créer 2 postes de catégorie A supplémentaires.**

Le coût des rémunérations brutes chargées, pour 2017, est **évalué à 55 000 €**, compte tenu des recrutements devant intervenir en cours d'année. Les crédits correspondants n'avaient pas été inscrits au BP 2017. **Il est donc nécessaire de les inscrire à la présente DM.**

Transfert des transports routiers interurbains et scolaires

Le transfert définitif de l'ensemble de ces compétences interviendra à compter du 1^{er} septembre 2017.

A l'issue des travaux des Commissions Locales d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées, le nombre de postes correspondant aux compétences transférées a été arrêté à 66.

Sur ces 66 postes, 3 avaient d'ores et déjà été créés dès la DM2 2016, afin de préparer le transfert définitif. **Il est donc proposé de créer 63 postes.**

Les crédits correspondant à ces transferts (rémunérations brutes chargées) avaient été estimés et inscrits au BP 2017 pour un montant de 992 000 €. Les évaluations plus précises réalisées après les CLECRT sont conformes à cette prévision.

Transferts de compétences en matière d'économie

Six postes sont également transférés au titre des nouvelles compétences régionales en matière d'économie, dont 2 au titre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise). **Il est proposé de procéder à la création de ces 6 postes.**

Compte tenu de la date de création et des délais liés aux recrutements, le coût global de ces postes est **estimé pour 2017 à 140 000 €** (rémunérations brutes chargées), mais n'avait pas pu être anticipé dans le cadre du BP 2017. Il est demandé **d'inscrire ces crédits supplémentaires au budget RH.**

Programme européen LEADER

Dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens, l'Etat a transféré 3 ETP à la Région pour assurer le pilotage et la coordination du programme de développement rural FEADER (346 M€ sur 2014-2020). Ce transfert a donné lieu à la création de 3 postes par la Région (délibération DAP n° 14.04.02bis en date du 16 octobre 2014).

L'Etat conservait 36,5 ETP pour assurer l'animation et l'instruction de l'intégralité des opérations déposées au titre du FEADER.

Une première remise en cause de cet accord a conduit dès 2015 la Région à internaliser l'animation et l'instruction d'une partie des mesures (Mesures de développement rural hors LEADER et Natura 2000) et à prendre en charge les coûts afférents à cette mission non prévue à l'origine.

En outre, il avait été convenu que l'Etat mobilise 4 ETP supplémentaires pour l'instruction des mesures du programme LEADER (23 M€) au sein des préfectures (DDT).

Or, aujourd'hui, l'Etat confirme qu'il n'est pas en capacité de procéder à ces recrutements supplémentaires.

Alors que les demandes de financements LEADER sont en cours de dépôt et que les demandes de paiement vont être déposées dès cet été, **la Région est contrainte au recrutement des 4 ETP supplémentaires, pour permettre de répondre aux besoins des territoires engagés dans le dispositif LEADER.** Ces postes sont à nouveau des dépenses que la Région doit assumer en plus du cadre convenu et négocié en 2014, et dont le financement ne pourrait être assuré, dans les conditions actuelles, que par les crédits européens de l'assistance technique qu'elle pourra solliciter.

En conséquence, il est proposé de procéder à la création de 4 postes, sans incidence sur le budget 2017.

Dialogue social

Les négociations qui ont eu lieu en avril dernier, dans le cadre du dialogue social, ont abouti à un certain nombre de mesures portant sur les rémunérations et la carrière des agents ; leur coût est évalué, **pour 2017, à 400 000 €**. Il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires correspondant, dès la présente décision modificative.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2017
AE	2017	1171	31/12/2021	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL 2017-2021		1 019 600,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2017	BP	DM1 2017
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 442 000,00	193 000,00	706 000,00	0,00

Reports d'engagements comptables 2016

A l'issue de l'exercice comptable 2016, les engagements comptables encore actifs (c'est à dire devant donner lieu à paiement des fournisseurs et prestataires régionaux) ont été soldés sans report sur l'exercice 2017. Il est demandé d'inscrire sur le budget Ressources humaines, un montant de crédits de **183 000 € sur le Programme Autres dépenses de personnel**, correspondant aux engagements comptables 2016 non reportés, pour lesquels un paiement a eu lieu sur les crédits 2017.

Dialogue social

Dans le cadre des négociations avec les organisations syndicales, plusieurs mesures ont été adoptées concernant les conditions de travail, notamment pour le renforcement de la médecine préventive des agents des lycées. Le coût de cette mesure est évalué, **pour 2017, à 10 000 €**, qu'il est proposé d'abonder sur le budget Ressources Humaines.

**DÉCISION MODIFICATIVES N° 1
DECISIONS**

***A – L'affectation du résultat 2016 :
décisions***

A – Résultats de l'exercice 2016

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2016 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2015.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	15 404 639,55	1 113 054 589,33	1 128 459 228,88
Dépenses (réelles + ordre)		921 180 600,07	921 180 600,07
Total	15 404 639,55	191 873 989,26	207 278 628,81

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 207 278 628,81€

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2016 et du résultat reporté 2015.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		626 672 532,82	626 672 532,82
Dépenses (réelles + ordre)	199 363 839,87	614 760 667,86	814 124 507,73
Total	-199 363 839,87	11 911 864,96	-187 451 974,91

Le résultat de la section d'investissement est de – 187 451 974,91 €.

B – Affectation du résultat 2016

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 207 278 628,81€.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à – 187 451 974,91€.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 19 826 653,90 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

De plus, suite à la dissolution de l'EPIC Culture O Centre, il a été procédé aux opérations de liquidation. L'EPIC a un résultat de clôture excédentaire de **360 088,34 €**. Conformément à l'article R.2221-17 du CGCT, le résultat est corrigé de la reprise des résultats de l'Etablissement Public.

Le résultat corrigé s'élève donc à 20 186 742,24 €.

Résultat de fonctionnement à affecter	207 278 628,81	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	-187 451 974,91	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	19 826 653,90	
Excédent EPIC Culture O Centre	360 088,34	
Excédents de fonctionnement reportés	20 186 742,24	(compte 002)

***B – Approbation du budget
supplémentaire 2017 : décisions***

1 – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la DM1 2017 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement (CP)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 75 535 927,61 € :

- dont dépenses : 46 182 696 € en investissement et 29 353 231,61 € en fonctionnement
- dont recettes : 37 361 408,00 € en investissement et 44 790 147,55 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 196 648 440,05 €.

Le virement entre sections s'établit à 9 196 465,14 €.

Chap.	Libellé	BP 2017		DM1 2017				TOTAL BP + DM1	
		DEPENSES	RECETTES	Reports dépenses	Dépenses nouvelles	Reports recettes	Recettes nouvelles	DEPENSES 2017	RECETTES 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT									
		428 541 500,00	228 658 649,00	375 177,14	46 182 696,00	0,00	37 361 408,00	475 119 375,14	263 027 057,00
90	Opérations ventilées	346 461 500,00	68 635 649,00	375 177,14	46 182 696,00	-	37 361 408,00	393 617,14	105 997 020,00
900	Services généraux	3 661 600,00	-	375 177,14	19 000,00	-	-	4 055 777,14	-
901	Formation professionnelle/apprentissage	12 870 200,00	-	-	25 000,00	-	-	12 895 200,00	-
902	Enseignement	96 400 000,00	26 374 161,00	-	3 500 000,00	-	-	99 900 000,00	26 374 161,00
903	Culture, sports et Loisirs	10 872 700,00	142 000,00	-	70 000,00	-	-	10 942 700,00	142 000,00
904	Santé et action sociale	-	-	-	-	-	-	-	-
905	Aménagement des territoires	75 717 500,00	-	-	4 755 696,00	-	2 763 408,00	80 473 196,00	2 763 408,00
906	Gestion des fonds européens	38 386 900,00	35 850 900,00	-	-	-	-	38 386 900,00	35 850 900,00
907	Environnement	5 285 300,00	-	-	195 000,00	-	-	5 090 300,00	-
908	Transports	44 690 200,00	-	-	34 870 000,00	-	34 598 000,00	79 560 200,00	34 598 000,00
909	Action économique	58 577 100,00	6 268 588,00	-	3 138 000,00	-	-	61 715 100,00	6 268 588,00
92	Opérations non ventilées	82 100 000,00	157 030 000,00	-	-	-	-	82 100 000,00	157 030 000,00
921	Taxes non affectées	-	-	-	-	-	-	-	-
922	Dotations et participations non affectées	2 950 000,00	14 000 000,00	-	-	-	-	2 950 000,00	14 000 000,00
923	Dotations et autres opérations financières	79 150 000,00	143 000 000,00	-	-	-	-	79 150 000,00	143 000 000,00
954	Produits des cessions d'immob.	-	30 000,00	-	-	-	-	-	30 000,00
		267 745 000,00	470 640 851,00	187 451 974,91	0,00	0,00	196 648 440,05	456 196 974,91	867 289 291,05
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00	30 000 000,00	-	-	-	-	30 000 000,00	30 000 000,00
926	Transferts entre sections	237 745 000,00	250 000 000,00	-	-	-	-	237 745 000,00	250 000 000,00
95	Chapitre de provisions sans réaffectation	-	190 640 851,00	-	-	-	9 196 465,14	-	199 837 316,14
951	Virement de la section fonctionnement	-	190 640 851,00	-	-	-	9 196 465,14	-	199 837 316,14
950	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-
901	Etat d'investissement reporté	-	-	187 451 974,91	-	-	-	187 451 974,91	-
1 000	Excédent de fonctionnement capitalisé	-	-	-	-	-	187 451 974,91	-	187 451 974,91
		696 306 500,00	696 306 500,00	187 927 152,05	46 182 696,00	0,00	234 009 848,05	930 316 348,05	930 316 348,05
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		889 121 601,00	1 092 017 452,00	6 240 450,80	29 353 231,61	20 186 742,24	24 603 405,31	924 715 283,41	1 136 807 599,55
92	Opérations ventilées	871 009 800,00	68 927 278,00	6 240 450,80	17 584 057,61	-	15 362 791,72	886 834 308,41	84 900 087,72
930	Services généraux	66 712 450,00	5 526 750,00	194 836,40	1 162 000,00	-	32 000,00	68 069 286,40	5 494 750,00
931	Formation professionnelle/apprentissage	214 405 900,00	17 484 578,00	2 488 450,30	16 440 730,00	-	7 216 955,80	233 335 080,30	24 701 533,80
932	Enseignement	148 061 200,00	3 145 800,00	470 182,60	595 000,00	-	305 730,00	149 126 382,60	3 451 300,00
933	Culture, sports et Loisirs	26 673 500,00	20 300,00	2 602 981,50	486 850,00	-	-	29 763 331,50	20 300,00
934	Santé et action sociale	-	-	-	-	-	-	-	-
935	Aménagement des territoires	9 519 600,00	268 800,00	-	100 000,00	-	-	9 619 600,00	268 800,00
936	Gestion des fonds européens	34 610 650,00	33 826 550,00	-	-	-	15 615,00	34 610 650,00	33 826 550,00
937	Environnement	7 385 300,00	217 500,00	-	203 000,00	-	-	7 182 300,00	233 115,00
938	Transports	321 708 700,00	8 416 000,00	-	2 165 097,39	-	7 856 490,92	319 543 602,61	16 272 490,92
939	Action économique	41 932 500,00	21 000,00	484 000,00	1 167 575,00	-	-	43 584 075,00	21 000,00
94	Opérations non ventilées	18 111 801,00	1 023 090 174,00	-	11 769 174,00	-	9 240 613,59	29 880 975,00	1 023 307 787,59
940	Impositions directes	-	336 710 984	-	11 769 174,00	-	-	10 146 730,81	346 857 714,81
941	Autres impôts et taxes	-	410 523 157,00	-	-	-	-	4 391 132,00	406 132 025,00
942	Dotations et participations non affectées	-	275 856 033,00	-	-	-	-	3 187 843,00	279 043 876,00
943	Opérations financières	17 333 801,00	-	-	-	-	-	17 333 801,00	297 171,78
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	778 000,00	-	-	-	-	-	778 000,00	-
945	Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
900	Etat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	20 186 742,24	-	20 186 742,24
		440 640 851,00	237 745 000,00	-	9 196 465,14	-	-	449 837 316,14	237 745 000,00
946	Opér. d'ordre de transferts entre section	250 000 000,00	237 745 000,00	-	-	-	-	250 000 000,00	237 745 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
95	Chapitre de provisions sans réaffectation	190 640 851,00	-	-	9 196 465,14	-	-	-	199 837 316,14
953	Virement à la section d'investissement	190 640 851,00	-	-	-	-	-	199 837 316,14	-
952	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-
		1 329 762 452,00	1 329 762 452,00	6 240 450,80	38 549 696,75	20 186 742,24	24 603 405,31	1 374 552 599,55	1 374 552 599,55
Contrôle / Verif.									
Total Mouvements réels		1 317 683 101,00	1 317 683 101,00	6 615 627,34	75 535 927,61	20 186 742,24	61 964 813,31	1 359 834 656,55	1 359 834 656,55
Total Mouvements d'ordre		708 385 851,00	708 385 851,00	187 451 974,91	9 196 465,14	0,00	196 648 440,05	930 024 291,05	930 024 291,05

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 954 390 946,05 € dont 497 368 734,87 € en investissement et 457 022 211,18 € en fonctionnement.

BALANCE GENERALE DE LA DM1 2017
AP/AE

	Chap.	Libellé	BP 2017	CREATION OU MODIFICATION DM1	Total après DM1
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			398 474 806,00	497 368 734,87	895 843 540,87
Opérations réelles		90 Opérations ventilées	398 474 806,00	497 368 734,87	895 843 540,87
		900 Services généraux	4 758 600,00	3 099 977,53	7 858 577,53
		901 Formation professionnelle/apprentissage	3 780 000,00	899 000,00	4 679 000,00
		902 Enseignement	30 740 000,00	- 31 250 000,00	- 510 000,00
		903 Culture, sports et Loisirs	5 840 000,00	665 000,00	6 505 000,00
		904 Santé et action sociale	-	-	-
		905 Aménagement des territoires	116 970 656,00	1 062 046,00	118 032 702,00
		906 Gestion des fonds européens	1 050 000,00	-	1 050 000,00
		907 Environnement	-	- 4 811 288,66	- 4 811 288,66
		908 Transports	149 125 550,00	527 604 000,00	676 729 550,00
		909 Action économique	86 210 000,00	100 000,00	86 310 000,00
		92 Opérations non ventilées	-	-	-
		921 Taxes non affectées	-	-	-
	922 Dotations et participations non affectées	-	-	-	
	923 Dettes et autres opérations financières	-	-	-	
Opérations d'ordre			1 000 000,00	-	1 000 000,00
		925 Opérations patrimoniales	-	-	-
		926 Transferts entre sections	-	-	-
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	-	1 000 000,00
		951 Virement de la section fonctionnement	-	-	-
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00	-	1 000 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			399 474 806,00	497 368 734,87	896 843 540,87
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
			546 668 629,00	457 022 211,18	1 003 690 840,18
Opérations réelles		93 Opérations ventilées	546 668 629,00	457 022 211,18	1 003 690 840,18
		930 Services généraux	9 666 000,00	906 548,93	10 572 548,93
		931 Formation professionnelle/apprentissage	40 022 000,00	14 335 055,00	54 357 055,00
		932 Enseignement	18 557 750,00	194 000,00	18 751 750,00
		933 Culture, sports et Loisirs	13 105 100,00	890 375,00	13 995 475,00
		934 Santé et action sociale	-	-	-
		935 Aménagement des territoires	1 888 379,00	-	1 888 379,00
		936 Gestion des fonds européens	300 000,00	-	300 000,00
		937 Environnement	210 000,00	38 228,75	171 771,25
		938 Transports	425 400 000,00	423 786 000,00	849 186 000,00
		939 Action économique	38 119 400,00	16 948 461,00	55 067 861,00
		94 Opérations non ventilées	-	-	-
		940 Impositions directes	-	-	-
		941 Autres impôts et taxes	-	-	-
		942 Dotations et participations non affectées	-	-	-
	943 Opérations financières	-	-	-	
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	-	-	-	
	945 Dotations aux provisions	-	-	-	
Opérations d'ordre			1 000 000,00	-	1 000 000,00
		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	-	-	-
		947 Transferts dans section fonctionnement	-	-	-
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	-	1 000 000,00
	953 Virement à la section d'investissement	-	-	-	
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00	-	1 000 000,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			547 668 629,00	457 022 211,18	1 004 690 840,18

Les AP et AE par fonction et par politique régionale

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2011	1694		APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	800 000,00	-190 459,69
AE	2014	1688		VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	300 000,00	-56 624,02
AE	2014	1689		MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	900 000,00	-73 501,00
AE	2014	1685		PEDAGOGIQUE DE LA MEMOIRE / SAXE-ANHALT	100 000,00	-11 340,00
AE	2014	1687		APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	700 000,00	-43 586,05

Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	2199	31/12/2021	POSI OUTILS LOGIC. PR ADMAU SERV. DES TERRITOIRES HABITANTS		4 790 000,00
AP	2017	1650		ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	259 600,00	52 000,00
AP	2017	1651		ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	264 000,00	16 500,00
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	6 388 924,00	-1 568 062,78
AE	2017	1171	31/12/2021	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL 2017-2021		1 019 600,00
AE	2017	1653		NETTOYAGE	415 000,00	15 000,00
AE	2017	1658		REPROGRAPHIE	540 000,00	57 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1978	31/12/2018	PLAN 500 000 - POLE EMPLOI 2017		12 600 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1593	31/12/2018	ERASMUS+ APPRENTISSAGE		950 000,00
AE	2016	0577		CHEQUES FORMATION 2017	1 500 000,00	1 050 000,00
AE	2016	1996		PARRAINS/MARRAINES POUR L EMPLOI	206 000,00	28 750,00
AE	2017	0971		ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2017	3 285 000,00	-437 000,00
AE	2016	1755		ACCOMPAGNEMENT VAE 2017	340 000,00	120 805,00
AE	2017	1994		FRIP	90 000,00	22 500,00
AP	2013	1563		MFE0 SORIGNY RESTRUCTURATION PARTIELLE	1 920 000,00	273 000,00

Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	2198	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS FORMATION ET APPRENT.		626 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	15500		CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2	5 500 000,00	-4 000 000,00
AP	2015	15503		CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION DES LOCAUX DE BLOIS	2 000 000,00	-1 900 000,00
AP	2015	15509		CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT ORLEANS PHASE 4	2 100 000,00	1 900 000,00
AP	2015	15510		CPER V2 REHABILITATION SITE DES TANNEURS PHASE 1	2 000 000,00	4 000 000,00
AP	2014	14500		CPER 2014-2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	35 000 000,00	-35 000 000,00
AP	2016	0460		UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	-250 000,00
AE	2016	1432		POLYTECH A CHARTRES	927 000,00	113 000,00
AE	2017	1917		ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	442 970,00	105 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	1166	31/12/2017	ETUDES DE FAISABILITE ET FONCIER NOUVEAU LYCEE LOIRET		500 000,00
AP	2017	1167	31/12/2017	ETUDES DE FAISABILITE ET FONCIER NOUVEAU LYCEE EURE ET LOIR		500 000,00
AP	2017	1168	31/12/2017	FONDETTE SECURITE ET HYGIENE. FERME DU GRAND BARRE RECONSTR		3 000 000,00
AP	2017	0012		AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	2 500 000,00	-475 000,00
AP	2017	0013		ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	6 000 000,00	475 000,00
AE	2017	1169	31/12/2018	ERASMUS PLUS LYCEENS		310 000,00
AE	2017	1915		GRANDE CUISINE (AE)	80 000,00	-34 000,00
AE	2017	1515		TRANS'EUROPE CENTRE (AE)	1 800 000,00	-300 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	1329	31/12/2020	MUSEE GIRODET RESTAURATION OEUVRES		200 000,00
AP	2016	0880		AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	-40 000,00
AE	2017	1342	31/12/2018	CLUBS ELITE 2017-2018		650 000,00
AE	2017	1467		INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2017	3 440 000,00	18 250,00
AE	2017	1468		FORMATIONS MUSICALES 2017	530 000,00	52 000,00
AE	2017	1487		SPORTS: PARTENARIATS	1 237 000,00	170 125,00

Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	2197	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR CULTURE		505 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	1498	31/12/2020	DEVELOPPEMENT ZA GIDY		1 000 000,00
AP	2017	1614	31/12/2017	REVERSEMENT CVAE LOI NOTRE		1 055 696,00
AP	2013	1868		CRST GRANDE SOLOGNE	6 385 000,00	-144 000,00
AP	2013	1879		CRST ISSOUDUN	7 959 500,00	-85 000,00
AP	2015	1727		CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	2 707 000,00	100 000,00
AP	2015	1728		CRST PAYS FRANGES FRANCILIENNES CHARTRAIN EST	5 717 000,00	1 925 000,00
AP	2015	1729		CRST GATINAIS	7 233 500,00	821 000,00
AP	2015	1730		CRST BEAUCE	5 233 500,00	-1 795 500,00
AP	2015	1732		CRST PITHIVERAIS	8 985 000,00	-774 000,00
AP	2015	1891		CRST PERCHE	6 900 000,00	-226 000,00
AP	2015	1893		CRST VALENÇAY	6 450 000,00	-31 700,00
AP	2016	1889		CRST LOIRE NATURE	6 800 000,00	-521 500,00
AP	2017	1493		CRST PAYS LOIRE TOURAINE	15 017 500,00	-111 950,00
AP	2015	1611		PROJETS ALIMENTAIRES - TERRITORIAUX INVEST	150 000,00	-150 000,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

Au titre de l'Europe:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	9019		POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	800 000,00	140 000,00
AP	2015	9021		POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	300 000,00	-140 000,00
AE	2015	9057		POCVL PI4C 20 - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION	1 803 925,00	-98 115,00
AE	2015	9088		POCVL PI4C 20 - EE BATIMENTS - ANIM. FORM. REGION BENEF.	498 375,00	98 115,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2011	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	660 595,77	-36 200,08
AP	2012	7302		GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	350 000,00	-56 542,43
AP	2013	1952		MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	200 000,00	-18 776,58
AP	2013	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	1 150 000,00	-151 399,88
AP	2013	7301		GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	160 000,00	-130,00
AP	2013	7302		GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	100 000,00	-19 519,05
AP	2014	14200		CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	1 500 000,00	-627 809,73
AP	2014	14201		CAR - BATIMENTS DURABLES	1 500 000,00	-662 647,07
AP	2009	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	902 945,46	-179 839,53
AP	2010	7300		GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	685 946,96	-119 319,00
AP	2014	14203		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	700 000,00	-127 752,73
AP	2008	7308		VT - CONTRAT DE BASSIN DE LA CISSE - CPER 2007-2013	1 310 000,00	-658 264,99
AP	2008	7309		VT - CONTRAT DE BASSIN DU BEUVRON - CPER 2007-2013	1 040 000,00	-401 212,90
AP	2008	7310		VT - CONTRAT EAU CENTRE CPER 2007-2013	4 000 000,00	-1 879 010,35
AP	2009	7307		VT - AGENCE DE L'EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU	383 569,75	-14 832,20
AP	2015	1517		PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	250 000,00	439 210,00
AP	2011	1330		AAP BIODIVERSITE 2011	250 000,00	-46 888,85
AP	2012	1330		AAP BIODIVERSITE 2012-2015	750 000,00	-203 724,25
AP	2015	1330		BIODIVERSITE 2015	160 000,00	-25 112,77
AP	2009	1107		RNR BOIS DES ROCHES 36	89 450,00	-13 989,03
AP	2010	1115		RNR VALLE DES CAILLES (28)	58 000,00	-3 496,24
AP	2014	14211		LA BOUILLIE TRANSITOIRE	22 500,00	-4 031,00
AE	2017	1949	31/12/2017	PROJETS BIODIVERSITE 2011		115 245,00
AE	2014	14253		CAR - ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE	750 000,00	-57 221,62
AE	2014	1961		STRUCTURATION DES FILIERES	100 000,00	-14 750,00
AE	2014	14256		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	1 000 000,00	-104 335,10
AE	2016	1974		MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	150 000,00	-5 967,03
AE	2017	1974		MANIFESTATIONS DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	150 000,00	28 800,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	1437	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL ROULANT ROUTIER		1 000 000,00
AP	2017	1534	31/12/2021	ACQUISITION 24 ZGC OCCASION		36 000 000,00
AP	2017	1535	31/12/2018	COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL		50 000,00
AP	2017	1696	31/12/2024	ACQUISITION REGIO2N TET		460 000 000,00
AP	2017	1538	31/12/2018	ETUDE LGV PARIS CLERMONT		100 000,00
AP	2017	1476		ACQUISITION 3 REGIO2N JUMBOVELO - DESSERTE INTERLOIRE	45 000 000,00	-20 000 000,00
AP	2017	1486		ACQUISITION 11 REGIO2N	89 600 000,00	49 400 000,00
AP	2017	1455		CAPILLAIRES FRET LES AUBRAIS MARIGNY	120 000,00	60 000,00
AP	2017	1458		CAPILLAIRES FRET AUNEAU VILLE AUNEAU	220 000,00	-220 000,00
AP	2017	1484		AMENAGEMENT GARE STE MAURE NOYANT	68 000,00	50 000,00
AE	2017	1441	31/12/2020	INFORMATION DES VOYAGEURS		3 000 000,00
AE	2017	1539	31/12/2021	TRANSFERT DEPARTEMENT DSP MIXTE (TTC)		235 000 000,00
AE	2017	1540	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT SCOLAIRE (TTC)		462 000 000,00
AE	2017	1542	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN (HT)		82 000 000,00
AE	2017	1543	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN DSP (TTC)		63 000 000,00
AE	2017	1544	31/12/2018	AMO SRADDET		180 000,00
AE	2016	1179		AMO TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	300 000,00	200 000,00
AE	2017	1163		TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN / SCOLAIRE	420 000 000,00	-420 000 000,00
AE	2015	1294		CONTRÔLE QUALITE - SUIV AUTOCARS	1 600 000,00	-1 600 000,00
AE	2017	1482		AMO AUDIT REVOYURE CONVENTION TER	100 000,00	6 000,00

Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	2196	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR TRANSPORT		1 164 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	4000		CAP CREATION REPRISE CENTRE	1 500 000,00	1 000 000,00
AP	2017	1630		FRENCH TECH	2 000 000,00	-1 500 000,00
AP	2017	1793		SEMPATRIMONIALE REGIONALE	5 000 000,00	600 000,00
AE	2017	1632		PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	72 080,00
AE	2017	1647		NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA RE	800 000,00	800 000,00
AE	2017	1633		ARDAN	200 000,00	20 000,00
AE	2017	1634		PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	38 000,00
AE	2017	1636		GPEC	50 000,00	22 700,00
AE	2017	1637		OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	8 281,00
AE	2017	1648		DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	67 800,00
AE	2017	0452		LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	200 000,00	8 100,00
AE	2017	0584		CAP ASSO	4 700 000,00	3 000 000,00
AE	2017	1641		TETES DE RESEAU REGIONAL	920 000,00	25 000,00
AE	2016	1643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	1 500 000,00	2 621 500,00
AE	2017	0834		FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	708 000,00	41 000,00
AE	2017	1639		SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	80 000,00	25 600,00
AE	2014	1275		CAP CONVERSION	700 000,00	455 000,00
AE	2014	1277		CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	6 000 000,00	9 113 000,00
AE	2014	1278		EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	2 000 000,00	1 100 000,00
AE	2016	36219		CG 36 (2015-2020) - CAP FILIERES	469 600,00	-469 600,00

2 – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

DM1 2017 : répartition par politique des dépenses et recettes

	BP 2017 (1)	REPORTS 2017 (2)	DM1 2017 (3)	TOTAL DEPENSES 2017 (1+2+3)	BP 2017 (1)	REPORTS 2017 (2)	DM1 2017 (3)	TOTAL RECETTES 2017 (1+2+3)	DM1 2017 AP et AE
Investissement	428 561 500	375 177	46 182 696	475 119 373	189 814 749	0	37 361 408	227 176 157	497 368 735
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	85 045 069	0	4 560 696	89 605 765	0	0	2 763 408	2 763 408	-3 939 702
Crédits d'intervention fonds européens	75 897 800 9 147 269		4 560 696	80 458 496 15 626 535	-		2 763 408	2 763 408	3 939 702
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	80 683 635	0	3 138 000	83 821 635	6 268 588	0	0	6 268 588	-35 150 000
Crédits d'intervention fonds européens	65 057 100 15 626 535		3 138 000	68 195 100 15 626 535	6 268 588		-	6 268 588	-35 150 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	50 040 200	0	34 500 000	84 540 200	0	0	34 598 000	34 598 000	526 440 000
Crédits d'intervention fonds européens	50 040 200		34 500 000	84 540 200			34 598 000	34 598 000	526 440 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	113 662 900	0	3 500 000	117 162 900	3 730 500	0	0	3 730 500	4 433 000
Crédits d'intervention fonds européens	113 662 900		3 500 000	117 162 900	3 730 500		-	3 730 500	4 433 000
OPTIMISATION DES RESSOURCES	85 516 600	375 177	484 000	86 375 777	179 815 661	0	0	179 815 661	5 585 437
Dont Communication	-								
Dont Moyens généraux de l'administration	3 416 600	375 177	484 000	4 275 777					5 585 437
Dont Ressources humaines	-								
Dont Moyens généraux financiers	82 100 000			82 100 000	179 815 661			179 815 661	
dont remboursement en capital de la dette	54 150 000			54 150 000					
dont réaménagement de la dette	25 000 000			25 000 000	25 000 000			25 000 000	
EUROPE	38 386 900			38 386 900	35 850 900	0	0	35 850 900	0
Dont fonds européens ventilés	24 773 804			24 773 804	35 850 900			35 850 900	0
Dont fonds européens non ventilables	13 613 096			13 613 096					
Hors fonds européens	-			-					
Fonctionnement	889 121 601	6 240 451	29 353 232	924 715 283	1 058 190 902	0	24 603 405	1 082 794 307	457 022 211
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	18 729 831	0	-103 000	18 626 831	249 500	0	-114 500	135 000	-223 280
Crédits d'intervention fonds européens	16 103 900 2 625 931		103 000	16 000 900 2 625 931	249 500		114 500	135 000	-223 280
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	152 033 157	551 500	14 328 130	166 912 787	8 857 778	0	7 216 956	16 074 734	30 551 516
Crédits d'intervention fonds européens	132 806 400 19 226 757	551 500	14 328 130	147 686 030 19 226 757	8 857 778		7 216 956	16 074 734	30 551 516
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	323 808 700	0	-2 165 097	321 643 603	8 416 000	0	7 856 491	16 272 491	423 786 000
Crédits d'intervention fonds européens	323 808 700		2 165 097	321 643 603	8 416 000		7 856 491	16 272 491	423 786 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	215 044 200	5 494 114	841 850	221 380 164	9 736 100	0	556 998	10 293 098	1 816 375
Crédits d'intervention fonds européens	212 470 700 2 573 500	5 494 114	841 850	218 806 664 2 573 500	9 736 100		556 998	10 293 098	1 816 375
OPTIMISATION DES RESSOURCES	167 956 401	194 836	16 451 349	184 602 586	1 020 462 174	0	8 989 346	1 029 451 520	1 091 600
Dont Communication	4 110 000	94 836		4 204 836					
Dont Moyens généraux de l'administration	16 200 600	100 000	667 000	16 967 600	2 500 000			2 500 000	72 000
Dont Ressources humaines	130 287 500		835 000	131 122 500	3 822 000			3 822 000	1 019 600
Dont Moyens généraux financiers	17 358 301		14 949 349	32 307 650	1 014 140 174		8 989 346	1 023 129 520	
EUROPE	35 975 500			35 975 500	44 295 900	0	98 115	44 394 015	0
Dont fonds européens ventilés	24 426 188			24 426 188	33 826 550			33 826 550	0
Dont fonds européens non ventilables	10 184 462			10 184 462			98 115	98 115	
Hors fonds européens	1 364 850			1 364 850	10 469 350			10 469 350	
RESULTAT REPORTE							20 186 742	20 186 742	
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	1 317 683 101	6 615 628	75 535 928	1 399 834 657	1 317 683 101	0	61 964 813	1 379 647 914	954 390 946
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	1 317 683 101	6 615 628	75 535 928	1 399 834 657	1 317 683 101	0	82 053 441	1 399 736 542	954 390 946
Investissement	428 561 500	375 177	46 182 696	475 119 373	225 665 649	0	37 361 408	263 027 057	497 368 735
Fonctionnement	889 121 601	6 240 451	29 353 232	924 715 283	1 092 017 452	0	44 692 033	1 136 709 485	457 022 211
TOTAL GENERAL avec résultat reporté hors réaménagement de la dette	1 317 683 101	6 615 628	75 535 928	1 399 834 657	1 317 683 101	0	82 053 441	1 374 736 542	954 390 946
Investissement	403 561 500	375 177	46 182 696	450 119 373	200 665 649	0	37 361 408	238 027 057	497 368 735
Fonctionnement	889 121 601	6 240 451	29 353 232	924 715 283	1 092 017 452	0	44 692 033	1 136 709 485	457 022 211
TOTAL GENERAL HORS réaménagement de la dette et HORS fonds européens	1 219 685 551	6 615 628	75 535 928	1 301 837 107	1 223 005 651	0	82 053 441	1 305 059 092	954 390 946
Investissement	365 174 600	375 177	46 182 696	411 732 473	164 814 749	0	37 361 408	202 176 157	497 368 735
Fonctionnement	854 510 951	6 240 451	29 353 232	890 104 633	1 058 190 902	0	44 692 033	1 102 882 935	457 022 211

3 – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Admissions en non valeurs et créances éteintes

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 248 215,74 € :

NOM ET PRENOMS DES REDEVABLES	Exercice	N° du titre de recette	MONTANT PRINCIPAL	Motif d'irrecevabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
BOULANGERIE DUBREUIL EURL	2013	3146	750,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	12 750,00 €
	2013	5503	750,00 €			
	2013	7716	750,00 €			
	2014	519	10 500,00 €			
DEPLAIX JEROME	2013	3138	750,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	12 000,00 €
	2013	5495	750,00 €			
	2013	6503	10 500,00 €			
GARAGE DE L'AVENUE	2011	7733	750,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	13 500,00 €
	2012	5999	12 750,00 €			
MECANIQUE BINAIRE SERVICE	2013	4801	90 000,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CAP DEV	90 000,00 €
DUO COLOR	2014	1293	700,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	ICF	700,00 €
PIZZA ET PASTA (MODENA)	2012	8037	27,71 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	3 277,71 €
	2013	1129	250,00 €			
	2013	3174	250,00 €			
	2013	5531	250,00 €			
	2013	7742	250,00 €			
	2014	964	250,00 €			
	2014	3141	250,00 €			
	2014	5125	250,00 €			
	2014	7026	250,00 €			
	2015	875	250,00 €			
	2015	2535	250,00 €			
	2015	4337	250,00 €			
	2015	6093	250,00 €			

	2016	686	250,00 €			
BOULANGERIE JEANNE D'ARC	2012	4061	740,74 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	8 990,74 €
	2012	6349	750,00 €			
	2012	8675	750,00 €			
	2013	1664	750,00 €			
	2013	3680	750,00 €			
	2013	5991	750,00 €			
	2013	8404	750,00 €			
	2014	1385	3 750,00 €			
LES COMPOSABLES JACQUELIN	2006	3666	12 195,93 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATIS	12 195,93 €
MALHERBE	2010	8858	350,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	6 300,00 €
	2011	1853	350,00 €			
	2011	4073	350,00 €			
	2011	6163	350,00 €			
	2011	8552	350,00 €			
	2012	1841	350,00 €			
	2012	4069	350,00 €			
	2012	6356	350,00 €			
	2012	8682	350,00 €			
	2013	1671	350,00 €			
	2013	3687	350,00 €			
	2013	5998	350,00 €			
	2013	8113	2 100,00 €			
MANCEAU Frédéric	2015	854	375,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	3 375,00 €
	2015	2179	3 000,00 €			
MARTIN JEAN-YVES	2009	1561	225,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	450,00 €
	2009	3455	225,00 €			
MAZIERE FRANCK	2014	7788	250,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	1 750,00 €
	2015	1090	1 500,00 €			
MELFIS BLONDEAU CHRISTIAN	2008	2863	3 234,36 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	3 234,36 €
MOREAU BERNADETTE	2012	1944	287,50 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	5 175,00 €
	2012	3614	4 887,50 €			

MUSSARD SARL	2012	8985	15 000,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	15 000,00 €
NOVATOP'S	2012	2517	150,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	1 800,00 €
	2012	4466	1 650,00 €			
POINSOT POTIER	2010	6858	15 000,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	15 000,00 €
SEBASTIEN JEANNE	2013	6910	880,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	7 920,00 €
	2014	516	7 040,00 €			
DELCROIX ANDRE	2013	5971	250,00 €	Créance irrécouvrable	CREATEM	750,00 €
	2014	7672	250,00 €			
	2015	1221	250,00 €			
FRANCELI	2011	7014	587,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	9 392,00 €
	2012	7247	587,00 €			
	2013	526	8 218,00 €			
LE BON PNEU.COM SARL	2012	7967	212,50 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	3 825,00 €
	2013	1061	212,50 €			
	2013	1342	3 400,00 €			
LE FOURNIL DE PREVERANGES	2011	8859	4 500,00 €	Créance irrécouvrable	CREATEM	4 500,00 €
LEON -BACHIMONT	2015	5424	805,00 €	Créance irrécouvrable	CREATEM	805,00 €
FREVAL ANDRE	2011	1207	13 125,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	13 125,00 €
SARL PTAK	2011	7011	120,00 €	Créance irrécouvrable	CREATEM	2 400,00 €
	2012	466	120,00 €			
	2012	2630	120,00 €			
	2012	5014	120,00 €			
	2012	7241	120,00 €			
	2013	373	120,00 €			
	2013	2401	120,00 €			
	2013	4626	120,00 €			
	2013	6961	120,00 €			
	2014	302	120,00 €			
	2014	2325	120,00 €			
	2014	4464	120,00 €			
	2014	6296	120,00 €			
	2015	245	120,00 €			
	2015	1887	120,00 €			
	2015	3563	120,00 €			
	2015	5454	120,00 €			
2016	185	120,00 €				

	2016	1665	120,00 €		
	2016	2472	120,00 €		
TOTAL					248 215,74 €

Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE

SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
905	2011	1854	CRP DUNOIS 3G	31/12/2016	31/12/2017
905	2011	1842	CRP PERCHE 3G	31/12/2016	31/12/2017
905	2011	1704	CR AGGLO BOURGES 3G	31/12/2016	31/12/2017
905	2011	1846	CRP BERRY SAINT AMANDS 3G	31/12/2016	31/12/2018
905	2011	1849	CRP LA CHATRE EN BERRY	31/12/2016	31/12/2018
905	2015	1727	CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	31/12/2020	31/12/2021
905	2015	1728	CRST PAYS FRANGES FRANCIENNES CHARTRAIN EST	31/12/2020	31/12/2021
905	2015	1729	CRST GATINAIS	31/12/2020	31/12/2021
905	2015	1730	CRST BEAUCE	31/21/2020	31/12/2021
905	2015	1731	CRST SANCERRE SOLOGNE	31/12/2020	31/12/2021
905	2015	1732	CRST PITHIVERAIS	31/12/2020	31/12/2022
905	2015	1733	CRST VENDOMOIS	31/12/2020	31/12/2022
905	2016	1863	CRST VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS	31/12/2022	31/12/2023
905	2013	1868	CRST GRANDE SOLOGNE	31/12/2018	31/12/2020
905	2013	1876	CRST PAYS BOURGES	31/12/2018	31/12/2020
905	2013	1878	CRST GIENNOIS	31/12/2018	31/12/2020
905	2013	1879	CRST ISSOUDUN	31/12/2018	31/12/2020
905	2014	1880	CRST BRENNE	31/12/2019	31/12/2020
905	2016	1889	CRST LOIRE NATURE	31/12/2022	31/12/2023
905	2015	1891	CRST PERCHE	31/12/2022	31/12/2023
905	2013	1712	CRST MONTARGIS	31/12/2018	31/12/2021
905	2013	1713	CRST TOURS	31/12/2018	31/12/2020
905	2014	1723	CAUTION LOGEMENT DES JEUNES	31/12/2016	31/12/2021
930	2016	1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	31/12/2021	31/12/2022
935	2014	1721	E-LOGEMENT (FONCT)	31/12/2015	31/12/2022
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
932	2016	1134	MOBICENTRE	31/12/2016	31/12/2017
939	2017	0834	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1623	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1624	CITE DE LA GASTRONOMIE	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1628	ARIAC	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1639	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1645	PROMOTION ALIMENTAIRE POUR LES CITOYENS	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1649	SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES	31/12/2017	31/12/2018
939	2017	1978	PLAN 500 000 - POLE EMPLOI 2017	31/12/2017	31/12/2018

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908	2014	1192	MAINTENANCE GARES	31/12/2020	31/12/2024
908	2015	1773	FONDS SUD AEROPORT DE CHATEAUROUX 2015-2020	31/12/2016	31/12/2018
908	2017	1486	ACQUISITION 7 REGIO2N MATERIEL PR LIGNE ORLEANS CHATEAUNEUF	31/12/2020	31/12/2021
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
932	2017	2101	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	31/12/2018	31/12/2017
932	2017	1917	ORIENTATION VALORISATION DES METIERS	31/12/2018	31/12/2017
932	2017	1578	STRUCTURES D'AIO	31/12/2018	31/12/2017
932	2017	1980	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	31/12/2018	31/12/2017
901	2013	1563	MFEO SORIGNY RESTRUCTURATION PARTIELLE	31/12/2013	31/12/2017

Annulations-clôture des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
2009-0154	COEURS DE VILLAGE	15 734 381,83	-842 873,74
2012-0154	COEURS DE VILLAGE	22 500 000,00	-2 880 843,63
2008-37004	CG 37 - LOGEMENT	1 200 000,00	-9 700,00
2008-41004	CG 41- LOGEMENT	335 000,00	-25 000,00
2008-45003	CG45 - LOGEMENT	1 700 000,00	-10 500,00
2008-18008	CG 18 - POLE DU CHEVAL	2 358 000,00	-27 377,18
2008-28009	CG 28 - FONDS ZA	761 000,00	-16 806,38
2008-37009	CG 37 - FONDS ZA	2 635 577,00	-814 562,86
2013-45012	CG 45 - ZA 45	2 320 000,00	0,00
2013-37024	CG 37 - TRES HAUT DEBIT	1 904 919,00	0,00
2008-1922	CONTRAT VILLE MOYENNE LA CHATRE	286 500,00	-9 500,00
2008-1830	CRP CHARTRAIN 3G	8 778 000,00	-125 556,18
2013-1719	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA FERTE SAINT AUBIN	224 000,00	0,00
2015-1611	PROJETS ALIMENTAIRES - TERRITORIAUX INVEST	150 000,00	-150 000,00
2015-36215	CG 36 (2015-2020) AMGT ACTION SOCIALE LA CHATRE	256 000,00	0,00
2014-1686	CENTRAIDER	456 000,00	0,00
2011-0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	430 000,00	-126 405,44
2010-7301	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	450 686,45	-35 500,00
2011-7301	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	448 778,20	-25 600,00
2012-7301	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	2 500 000,00	-228 215,93
2008-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2008	2 799 447,50	-403 686,80
2009-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2009	1 940 830,00	-318 324,66
2011-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2011	4 473 900,00	-3 074 560,15
2012-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2012	2 527 320,00	-1 802 271,38
2013-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2013	2 527 320,00	-1 311 402,74
2014-14701	CPIER OUVRAGES DOMANIAUX 2014	600 000,00	-283 539,32
2014-14206	PNR BRENNE TRANSITOIRE	45 030,00	0,00
2014-14207	PNR LAT TRANSITOIRE	28 225,00	0,00
2014-14208	PNR PERCHE TRANSITOIRE	66 775,00	-572,36
2015-15208	BATELLERIE DE LOIRE 2015-2020	200 000,00	-180 700,00
2015-1959	ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS	400 000,00	-332 927,54
2014-14263	PNR BRENNE TRANSITOIRE	136 495,00	-1 451,35
2014-14264	PNR LAT TRANSITOIRE	108 000,00	-2 592,36
2014-14265	PNR PERCHE TRANSITOIRE	30 700,00	-79,00
2012-1952	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENRGIES RENOUVELABLES	600 000,00	-119 701,94
2008-7350	VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDAS 21 LOCAUX	1 500 000,00	-179 820,97

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
2013-1239	CG 41: STRUCTURATION DESTINATION SOLOGNE	70 000,00	-2 504,09
2015-15765	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	250 000,00	-146 949,99
2010-37005	CG37 - CANDE	1 136 866,00	10 292,52
2013-41032	CG 41 - SIGNALETIQUE TOURISTIQUE DES GRANDS SITES	100 000,00	-45 260,09
2013-28001	CG 28 VALORISATION DU PARC ET CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	110 000,00	-55 000,00
2010-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 400 000,00	-233 648,18
2011-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 500 000,00	-261 162,24
2012-0068	CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 500 000,00	-150 644,97
2013-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 400 000,00	-160 548,78
2014-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 700 000,00	-669 135,75
2015-0078	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	-680,42
2013-45016	CG 45 - VELOURTE CANAL DE LOING - CANAL DE BRIARE	190 150,00	-152 120,00
2015-18213	CG18 CHEMINEMENTS PIETONS BASE DE LOISIRS DE GOULE	100 000,00	-3 217,37
2011-28013	CG 28 - VELOURTES VALLEES DU LOIR ET DE L'EURE : TRAVAUX	235 000,00	-92 945,25
2014-14500	CPER 2014-2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	35 000 000,00	-35 000 000,00
2015-1475	ORDICENTRE	1 250 000,00	-284 580,44
2015-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	197 700,00	-11,99
2015-0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	335 050,00	99 977,17
2016-0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	-250 000,00
2013-1134	MOBICENTRE	1 500 000,00	-438 295,15
2014-1134	MOBICENTRE	2 100 000,00	-580 318,66
2014-0475	MISE A DISPOSITIONS D'ORDINATEURS	150 000,00	-45 146,94
2015-0475	MISE A DISPOSITIONS D'ORDINATEURS	150 000,00	-68 253,55
2010-0850	APPELS A PROJET 2010	4 350 000,00	-169 875,57
2010-0896	SOLEIL	1 750 000,00	-20 495,82
2015-1523	CULTURE SCIENTIFIQUE	10 000,00	0,00
2007-7507	GP - SOL SOUS-SOL EAU	2 352 264,51	-34 869,70
2014-14405	SOL SOUS-SOL EAU	447 735,00	-444 799,78
2011-1850	APPEL A PROJET 2011	1 800 000,00	-370 394,75
2012-1850	APPEL A PROJET 2012	1 400 000,00	-349 398,66
2010-0472	BOURSES DOCTORALES	3 525 000,00	-104 500,00
2011-0472	BOURSES DOCTORALES	3 900 000,00	-35 000,00
2010-1204	CLUSTERS	1 724 800,00	-1 329 001,22
2015-1363	METIERS D'ART	370 000,00	-33 362,35
2015-3706	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	250 000,00	-97 176,10
2012-1258	APPEL A PROJETS INNOVATION SOCIALE	1 000 000,00	-176 324,53
2009-4003	CAP FORMATION CENTRE	526 019,00	-156 881,83
2010-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-936 574,59
2011-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-694 240,75
2012-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-923 542,00
2016-36219	CG 36 (2015-2020) - CAP FILIERES	469 600,00	-469 600,00
2007-7751	GP - CAP FILIERES STRUCTURATION	3 100 000,00	-996 210,52
2007-7752	GP - CAP FILIERES - EQUIIN	450 000,00	-44 157,76
2007-0769	CREATEM	6 375 982,00	-15 000,00
2008-0769	CREATEM	5 175 926,00	-76 000,00
2012-1769	CAP ARTISANAT CREATION	3 700 000,00	-2 497 724,90
2014-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	550 000,00	-50 000,00
2016-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	450 000,00	-60 000,00
2011-1759	CAP DEVELOPPEMENT ARTISANAT	242 272,00	-15 200,00
2007-0759	FREMA	553 192,00	0,00
2014-0929	CAP SOLIDAIRE	150 000,00	-87 000,00
2015-0929	CAP SOLIDAIRE	200 000,00	-137 000,00
2016-0929	CAP SOLIDAIRE	100 000,00	-3 000,00
2014-1260	SCOP	150 000,00	-9 000,00
2015-1260	SCOP	600 000,00	-149 700,00
2015-14600	CENTR'ACTIF	200 000,00	-15 000,00
2013-0704	FONDS DE GARANTIE	1 000 000,00	-47 620,00
2007-4000	CAP CREATION CENTRE	913 500,00	0,00
2012-4000	CAP CREATION CENTRE	950 000,00	-594 500,00
2013-4000	CAP CREATION CENTRE	1 000 000,00	-247 700,00
2014-4000	CAP CREATION REPRISE	1 500 000,00	-560 000,00
2015-1789	AIDE A LA CREATION	50 000,00	-12 470,32
2009-1256	AEROFUND	1 000 000,00	0,00
2014-0719	CENTRECO PROGRAMME INVESTISSEMENT	20 000,00	-10 142,81
2015-0719	CENTRECO	30 000,00	0,00
2016-0719	CENTRECO	10 000,00	0,00
2006-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	1 468 722,00	-12 761,79
2007-4002	CAP EMPLOI CENTRE	2 479 594,00	-925 244,00
2009-4002	CAP EMPLOI CENTRE	2 218 600,00	-774 200,00
2010-4002	CAP EMPLOI CENTRE	2 200 000,00	-1 327 350,00
2015-1793	SEM PATRIMONIALE	2 041 000,00	-76,00
2004-0125	FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION	253 000,00	-15 000,00
2000-0149	AIDE REGIONALE A L'INNOVATION (ARI)	3 081 529,73	0,00
2000-0790	CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT A L'EXPORTATION (CORDEX)	6 882 204,96	-1 341 796,25
2011-0897	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	1 325 000,00	-521 887,31
2007-7506	GP - SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE	1 856 591,74	-30 086,02
2014-0179	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	80 000,00	-2 150,04
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
2016-1178	ACQUISITION ATER X73500	1 800 000,00	-544 000,00
2017-1163	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN / SCOLAIRE	420 000 000,00	-420 000 000,00
2015-1294	CONTRÔLE QUALITE - SUIVI AUTOCARS	1 600 000,00	-1 600 000,00
2014-1193	BILLETTIQUE	500 000,00	-66 603,00
2012-1030	TGV BRIVES ORLEANS LILLE 2012-2015	5 400 000,00	-195 061,40
2017-1458	CAPILLAIRES FRET AUNEAU VILLE AUNEAU	220 000,00	-220 000,00

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
2014-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	5 000 000,00	-19 469,79
2007-0725	EPS SANS LES LYCEES	6 350 000,00	-251 149,66
2014-1323	APPEL A PROJET BIO RESTAURATION SCOLAIRE	300 000,00	-115 734,33
2015-2101	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	-40 374,44
2014-1144	BAFA	200 000,00	-57 700,00
2009-0454	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 393 500,00	-431 018,00
2013-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 128 000,00	-99 095,17
2014-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	-163 246,56
2011-0459	CONSTRUCTIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES	1 686 000,00	-161 981,66
2012-0459	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 529 700,00	-95 987,02
2012-1314	PPI GROS ENTRETIEN	2 250 000,00	-35 224,46
2011-1558	CMA 37- EQUIPEMENTS LOURDS SUITE TRAVAUX	2 400 000,00	-399 882,35
2012-1562	BIO CUBE INSTITUTE - CONSTRUCTION	2 000 000,00	0,00
2015-0717	FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	130 000,00	-427,70
2015-1321	FRAC EQUIPEMENT	30 000,00	0,00
2015-0315	ITINERANCE REGIONALE	30 000,00	0,00
2016-1449	CICLIC	60 000,00	0,00
2013-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIO-VISUEL	1 620 000,00	-37 755,00
2014-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIO-VISUEL	1 620 000,00	0,00
2011-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	162 500,00	-8 200,34
2013-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	260 625,00	-4 646,06
2014-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	121 500,00	-25 353,63
2008-36011	CG36 ENSEIGNEMENT MUSICAL DE L'INDRE	77 000,00	-32 408,36
2015-3108	CHAUMONT INVESTISSEMENT	50 000,00	0,00
2010-7100	GP-CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE 2	603 928,71	-21 119,87
2013-0293	FRRAB	20 000,00	-11 557,00
2014-0293	FRRAB	20 000,00	-2 500,00
2014-1305	FRAM ET FRAR	130 000,00	-24 610,00
2014-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	0,00
2016-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	-40 000,00
2009-7104	GP -EDIFICES PATRIMONIAUX CANDE ST MARTIN	167 000,00	-32 050,51
2009-7112	GP-VALORISATION CATHEDRALE CHARTRES	2 000 000,00	-122 570,44
2010-7116	GP-MUSEE GIRODET DE MONTARGIS	897 000,00	0,00
OPTIMISATION DES RESSOURCES			
2016-1001	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00
2016-1002	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	-1 000 000,00

Modification de libellés des AP/AE

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE		
2016-1686	CENTR'AIDER	MISE EN RESEAU DES ACTEURS
2017-1491	CRST FORET ORLEANS VAL DE LOIRE	CRST FORET ORLEANS LOIRE SOLOGNE
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES		
2017-1486	ACQUISITION 7 REGIO2N MATERIEL PR LIGNE ORLEANS CHATEAUNEUF	ACQUISITION 11 REGIO2N
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2015-1404	MISES AUX NORMES HYGROMETRIE	MISE AUX NORMES HYGROMETRIE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Affectations

Dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Plan national « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi, et avec le soutien financier de l'Etat et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, il est décidé d'affecter l'AE 2016-0577 CHEQUES FORMATION de 1 050 000 €

Dans le cadre des partenariats avec les grands clubs sportifs, il est décidé d'affecter l'AE 2017-1342 de 650 000 €.

Régularisation du compte 4542

Par courrier du 10 novembre 2016, le Payeur Régional informe la collectivité que le compte 4542 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers – recettes » présente un solde créditeur de 14 014 817,08 € depuis quelques années.

Considérant une erreur de transposition lors du passage du plan de comptes de la M51 à la M71, il est proposé de procéder à la régularisation du compte 4542 par la passation de l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du compte 4542 d'un montant de 14 014 817,08 €,
- Crédit du compte 1021 d'un montant de 14 014 817,08 €.

Cette opération d'ordre non budgétaire est sans incidence financière sur l'exercice 2017.